



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 5 juillet 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Antoine BACK
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Gilles NAMUR
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Claus HABFAST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20220711_3 - Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux actrices culturelles

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

3-(29244). AFFAIRES CULTURELLES_ Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux acteur-trices culturel-les

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Mesdames, Messieurs,

Fruit d'engagements militants et de politiques publiques volontaristes, le paysage culturel grenoblois se distingue par la diversité et la densité de ses propositions. En dialogue permanent avec les acteur-trices culturel-les, l'intervention de la Ville repose, en premier lieu, sur les missions confiées aux équipements dont elle a directement la charge : conservatoire, musée, musée Stendhal, bibliothèque, muséum et théâtre. Elle se traduit également par le soutien qu'elle apporte aux initiatives associatives et par les relations partenariales qu'elle a établies avec les autres collectivités territoriales et l'État.

En termes de patrimoine, Grenoble compte plus de trente édifices protégés au titre des Monuments Historiques. La Ville conserve, restaure et met en valeur les différents types de patrimoines : les patrimoines religieux (collégiale Saint-André, mobilier et art religieux), funéraire (inventaire des tombes remarquables du cimetière Saint-Roch), militaire (fortifications, poudrières), archivistique, immatériel (ganterie, artisanat d'art), intellectuel (fonds de la Bibliothèque municipale), scientifique (collections du muséum de Grenoble), naturel (la Bastille, les parcs de la Ville, le paysage alpin) et artistique (collections du musée de Grenoble).

La présence de nombreuses œuvres d'art installées sur l'espace public caractérise le paysage urbain : près de 180 œuvres disséminées dans tous les quartiers de la ville dont les sculptures d'Alexander Calder, Mark Di Suvero, Marta Pan, Edouardo Chillida, Dominique Gonzales-Foerster, Blaine-Ricciotti jusqu'à, plus récemment, Daniel Dezeuze ou Jan Kopp. Elles sont issues pour la plupart de la commande publique, impulsée notamment par le premier symposium français de sculptures en 1967.

En termes d'arts plastiques, le musée de Grenoble occupe une des toutes premières places en France et en Europe. Il la doit à l'ampleur et l'équilibre de sa collection, qui se constitue dès la fin du XVIII^e siècle et se développe grâce à une politique d'acquisition particulièrement inspirée, menée en particulier par Andry Farcy conservateur emblématique du musée.

Le muséum, fondé en 1773, abrite une exceptionnelle collection de plus de cinq millions de spécimen. Installé dans ses murs depuis 1855, il est un des premiers muséums de France. Plus important équipement de culture scientifique du département, au centre des questions de notre temps sur le climat, la biodiversité et l'anthropocène, son projet tel que

détaillé en annexe a pour ambition de repositionner l'établissement comme lieu de ressource et de réflexion sur le monde qui nous entoure et change du fait de l'activité humaine.

Fondée en 1654 et municipalisée en 1831, l'école d'art de Grenoble désormais administrée par l'école d'art et de design Grenoble-Valence, est l'une des plus anciennes de France, conciliant enseignement artistique et pratique des amateurs. acteur-trices culturel-les et politiques accompagnent également l'implantation à Grenoble, en 1986, du Centre National d'Art Contemporain – Le Magasin. En parallèle, dès 1976 se développe une des plus importantes artothèques de France ; elle est désormais installée au rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

Plus ancien équipement public municipal, fondé en 1772, la bibliothèque de Grenoble est un des plus importants réseaux de France. Bibliothèque classée, le patrimoine, qui y est conservé, notamment les fonds de la grande Chartreuse et Stendhal, est parmi les trois plus riches de France. Au centre du projet de plan lecture, la Bibliothèque renouvelle son approche en s'appuyant sur la force de son réseau, de ses fonds et la perspective de la construction d'un nouvel établissement cœur de réseau.

Grenoble est un territoire dynamique de valorisation et de diffusion cinématographique – bénéficiant d'un nombre de sièges par habitant-e élevé, d'un public important et d'une grande vitalité en termes d'événements cinématographiques. Accueillant de nombreux professionnel-les du cinéma et de l'audiovisuel, elle s'inscrit dans la dynamique rhônalpine en tant que terre de cinéma.

La ville est le berceau d'initiatives privées fondatrices dans les années 1960 et 1970 : création de la Cinémathèque de Grenoble, développement des premières salles d'Art et d'Essai s'appuyant sur un réseau de ciné-clubs, expérimentation d'une "Vidéogazette" préfigurant le Centre Audiovisuel - actuelle Maison de l'Image-, création des sociétés Sonimage - société de production de Jean-Luc Godard - et Aaton, fabricant d'équipements de prise de vue et de prise de son. En 2012, la Ville soutient l'implantation du cinéma Le Méliès dans l'éco quartier de la Caserne de Bonne.

En 2013-2015, la Ville soutient la rénovation des locaux de la Cinémathèque, donne une visibilité au cinéma Juliet Berto et crée un pôle cinéma associatif regroupant dans un même local les principales associations de cinéma.

En termes de spectacle vivant, parce qu'elle est héritière de l'engagement d'artistes militant-es - Jean Dasté, René Lesage et la Comédie des Alpes, Georges Lavaudant, Ariel Garcia-Valdès et le Théâtre partisan, Laurent Pelly - et d'une volonté politique forte dès l'après-guerre, la décentralisation théâtrale, s'inscrit dans l'identité même d'une ville qui se distingue par ses nombreux-ses et très divers-ses artistes, événements et équipements scéniques au premier rang desquels figure la MC2 (auparavant Maison de la Culture).

L'ouverture en 1968 de la Maison de la Culture permet également aux habitant-es de découvrir la danse contemporaine avec Maurice Béjart et son Ballet du XX^e siècle. Cet intérêt pour la discipline se traduit par une fréquentation toujours plus forte et enthousiaste des spectacles

de Felix Blaska et du Ballet Théâtre Contemporain, Brigitte Réal et du Ballet de Poche, Pina Bausch ou Merce Cunningham. Après avoir fondé avec sa compagne Mathilde Altaraz le groupe Emile Dubois en 1979, Jean-Claude Gallotta dirige à Grenoble le premier Centre Chorégraphique National en 1984. Dans ce contexte favorable à la création et à l'émergence de nouvelles expressions, apparaissent les figures de Cathy Cambet, Anne-Marie Pascoli, Sylvie Guillermin, Christiane Blaise et François Veyrunes. Ces artistes contribuent, encore aujourd'hui, à sensibiliser le public à la danse contemporaine sous toutes ses facettes.

Les années 90 ont vu naître à Grenoble de grandes figures de la musique : des orchestres classiques, le reggae de Sinsemilla et de Gnawa Diffusion, en passant par les DJ The Hacker et Miss Kittin ainsi que Oxia, fers de lance grenoblois de la techno française. Le champ musical présente une grande diversité d'équipes artistiques, de lieux de diffusion, ou encore d'associations agissant en incubateurs de la pratique musicale professionnelle et en amateur. L'Association pour le Développement des Arts et Expressions Populaires (ADAEP), les associations du Grenoble Jazz Festival et des 38èmes Rugissants et l'association pour la Création et la Recherche sur les Outils d'Expression (ACROE), représentaient la croisée des musiques traditionnelles et savantes, et celle de la recherche en création sonore.

Au croisement d'industries culturelles - labels, agences artistiques, disquaires...- et de structures soutenues par les partenaires publics, le secteur musical n'a cessé d'évoluer avec les mutations des technologies de l'information et de la communication. La dernière décennie a été marquée par une forte recomposition du paysage des musiques actuelles et la recherche de nouveaux équilibres complémentaires, dont la Belle Électrique est depuis son inauguration en 2015, la pierre angulaire.

De la MC2 à la salle intimiste, du centre chorégraphique national à la scène régionale, de la Belle Électrique aux premières scènes, de l'équipe artistique diffusée internationalement à celle qui se forme dans l'enthousiasme d'une fin de cycle du conservatoire, de ces artistes confirmé-es à ces amateur-rices éclairé-es, le théâtre, la danse et les musiques, sous toutes leurs formes, parcourent l'ensemble du territoire et contribuent à sa vitalité culturelle, économique, à son activité éducative ou sociale.

La ville de Grenoble est historiquement engagée dans une politique de démocratisation de l'accès des publics aux arts et à la culture. Le service public de la culture se déploie ainsi dans l'ensemble des champs – lecture publique, spectacle vivant, beaux-arts, cinéma, art numérique et photographique, pratique de la musique, de la danse et du théâtre, patrimoine(s)- et sur la totalité du territoire communal.

Le mandat 2014-2020 a posé le socle d'une politique culturelle renouvelée, fondée sur la liberté de création et de programmation, sur l'engagement aux côtés des acteur-trices culturel-les, animée d'une démarche de transparence et d'exhaustivité (dispositifs de soutien clairs et opposables, valorisation de l'émergence artistique, dispositif Envies de culture, réouverture du Ciel, nouveau projet du théâtre municipal, reconstruction et réouverture du théâtre Prémol, mise en place d'ateliers d'artistes et de résidence d'écrivain-e, valorisation transversale de l'action culturelle, transparence dans les décisions, soutien aux acteur-trices

culturel-les pendant la crise sanitaire, etc.). Dans un contexte de raréfaction des ressources financières la Ville a fait le choix de maintenir le budget de la culture, dont les subventions aux acteur-trices culturel-les.

Dans une société qui cultive les fragmentations, les divisions, dans laquelle l'angoisse du choc climatique paralyse l'action et l'imaginaire, Grenoble fait le choix de faire grandir un « nous ». Cultiver les libertés, rester fidèle à l'universalisme, défendre l'hospitalité, tels sont les engagements de notre Ville.

Universalité de la dimension sensible

L'Art a la faculté de s'adresser à toutes et tous, par la possibilité de toucher chacun-e d'entre nous, de générer en nous une réaction sensible. L'Art revêt une dimension relationnelle particulière, avec cette capacité à passer d'abord par les émotions, à faire échos à nos parcours, à nos histoires, à notre intimité.

Nous voulons cultiver cette faculté. Cette possibilité offerte à chacun-e d'être touché-e.

Pour cela nous souhaitons révéler l'art qui est palpable partout dans la ville. Mettre en valeur les lieux, les ouvrir sur la ville, inviter à les pénétrer. La signalétique des lieux culturels municipaux est en cours de refondation, en particulier pour les services qui fonctionnent en réseau de lieux : TMG et bibliothèque. La Ville poursuit aussi l'attention portée aux œuvres dans l'espace public : depuis 2021 une restauratrice a été recrutée et intervient aux côtés des équipes de la propreté urbaine.

Les équipements culturels municipaux sont un socle pour cette démarche : ouvrir les établissements, à des moments inattendus, pour des propositions impromptues est une façon de contourner les a priori et de permettre à chacune et chacun d'être en contact direct avec une proposition artistique, une pratique, la rencontre avec une œuvre ou un-e artiste. Ainsi la tenue d'une Milonga dans le hall grand ouvert du Grand Théâtre, la nuit des étudiant-es au musée, la nuit de la lecture en bibliothèque sont autant d'exemples de détours que peut prendre le service public pour encourager la relation directe entre art et public.

Favoriser la rencontre à travers la ville entre les citoyen-nes et les œuvres passe aussi par la mise en valeur de l'actualité culturelle : la démarche engagée en 2014/2015 pour libérer l'espace public de la publicité doit se poursuivre. Le mobilier intitulé « Vox » par le designer A.Moronoz porte l'intention de remettre au cœur des échanges de la cité la voix, la parole. La diversité des modules élaborés alors, en particulier à destination de l'information culturelle et citoyenne, sera poursuivie. Les années à venir permettront de renforcer la cohérence entre l'esthétique du support (mobilier) et la qualité des contenus diffusés (affiches, art et culture). Ainsi, en 2022, l'affiche du Printemps du Livre a été réalisée par l'autrice illustratrice Jeanne Macaigne. Rendre visible à travers la ville les esthétiques, l'imaginaire des artistes dès que cela est possible est un engagement du service public en faveur de la création artistique, et d'un espace public propice au rêve, à l'abstraction, à la découverte et non seulement à la consommation. La vigilance que la Ville apporte à l'information disponible dans l'espace public est d'autant plus forte que la parole citoyenne doit pouvoir s'exercer encore plus librement. Pour cela, il faudra également poursuivre l'équilibre nécessaire entre liberté de réception et diffusion de l'information pour le plus grand nombre, et poursuivre par exemple la mise à disposition d'espaces d'informations de taille mesurée à des collectifs de citoyen-nes, ou d'artistes.

Derrière les œuvres sont les artistes : la Ville est riche d'artistes, et la Ville multipliera les occasions de rencontre entre toutes et tous. Tel est le sens du soutien apporté par la Ville à

des dispositifs d'occupation de lieux au cœur des différents quartiers de la ville. Par la proximité, par la familiarité, en occupant les espaces du quotidien, il s'agit d'offrir la possibilité de la rencontre sensible. Ainsi la Ville maintiendra des dispositifs d'occupations de lieux a priori non dédiés aux arts et à la culture, sous forme de mise à disposition de locaux ou d'appel à projets. Tel est l'objet, par exemple, de l'appel à projet Places aux enfants à destination des acteur-trices culturel-les.

La Ville affirme par les dispositifs d'accompagnement, de façon claire et audacieuse la place de l'artiste dans la cité comme centrale : en ce qu'il-elle interpelle, touche, débat, dénonce, détourne, transforme... Les artistes par leurs œuvres contribuent au débat public, à faire société ensemble, à cultiver nos imaginaires. Il faut trouver une place à toutes et tous, favoriser l'émergence, laisser le champ ouvert à l'expérimentation et assurer de pouvoir accueillir l'innovation. Ces éléments sont présentés plus loin et en annexe de la délibération.

Dans les grands rassemblements populaires que connaît la ville au fil de l'année, il s'agira également de donner une place importante aux arts. La Fête des Tuiles, forte des différentes expériences de son élaboration et de sa réalisation, en particulier l'édition 2022, aux couleurs de Grenoble Capitale Verte Européenne, et entièrement placée dans le champ artistique, est un formidable temps fort de la ville et de l'agglomération. Ce rendez-vous majeur, dont l'identité est constituée du caractère festif, largement populaire et familial et de la place prise le temps d'une journée dans l'espace public habituellement non piéton, est l'occasion d'exprimer en cette journée particulière ce que sont les révolutions d'aujourd'hui, de quelle façon chacun-e souhaite contribuer à écrire la ville. Les arts ont donc toute leur place dans cet événement, de la visibilité donnée aux pratiques des amateurs aux propositions professionnelles.

Connaître l'histoire de la ville, la parcourir en s'appropriant son passé, en préservant les traces qui font sens et en sauvegardant les patrimoines sera un autre des axes forts du travail à entreprendre les quatre prochaines années. En poursuivant les actions entreprises dans le cadre du label ville d'art et d'histoire obtenu en 2017, en encourageant la recherche et la médiation sur nos biens communs, l'ambition recherchée est que chaque Grenoblois-e se sente pleinement Grenoblois-e quelle que soit son origine. La création d'un véritable service patrimoine en septembre prochain, veillera à inventorier, connaître et restaurer le patrimoine mobilier de notre commune, à mieux faire connaître nos richesses et à nourrir un sentiment de fierté pour une ville qui dispose d'un patrimoine riche, unique et à mettre en valeur.

Pour partager et encourager cette volonté de renouer avec la générosité de l'action collective, de la coopération, nous développeront un accompagnement appuyé des acteur-trices culturel-les qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire. Plus que de la médiation, il s'agit ici de reconnaître le travail de celles et ceux qui ont pour ambition de changer la société en permettant à chacune et chacun de s'émanciper par la culture, l'éducation, le sport etc.

Libertés

Contribuer à l'émancipation de toutes et tous par un service public solide, agile et protecteur qui permet de lutter contre les déterminismes et ainsi d'exercer ses droits et ses libertés passe aussi par la conquête de nouveaux droits. En poursuivant cette quête de libertés nouvelles, il s'agit de poursuivre l'histoire du progrès social à Grenoble. Nouveaux droits et nouvelles libertés pour les artistes, autant que pour toutes les habitantes et tous les habitants.

En premier lieu il convient de rappeler et de défendre avec force les libertés déjà acquises et pourtant malmenées. Ces dernières années la question de la censure redevient d'actualité dans notre société. Grenoble maintient résolument son engagement pour garantir la liberté de création et l'indépendance de programmation garanties par la loi de 2016. Notre service public travaille à la réception des propos de l'œuvre c'est tout le propre de l'action culturelle à laquelle nous sommes attachés et que la Ville met en œuvre au quotidien via les médiateur-trices du musée, du muséum, les bibliothécaires, les musicien-nes intervenant-es etc.

La Ville souhaite affirmer la place centrale des arts et de la culture et ouvrir de nouveaux espaces de libertés artistiques, culturelles, de pratiques, pour générer le lien social dont nos espaces urbains manquent parfois, ou qui est trop souvent cantonné à des pratiques commerciales. Urbanisme transitoire, interstices, friches : de nouveaux espaces de liberté pour artistes et citoyen-nes. à l'image du Grand Collectif, de l'appel à manifestation d'intérêt pour le site de l'ancien IUFM sur le site Flaubert, ou du travail de la compagnie Scalène dans le cadre d'Ouverture Exceptionnelle.

Proposer de nouveaux espaces dédiés aux pratiques artistiques, à la création mais aussi au travail, aux répétitions, fait partie du socle de soutien que la Ville entend poursuivre à l'égard des artistes en mettant également en place partenariats et conventions pluriannuelles pour permettre aux acteur-trices culturel-les de travailler en sécurité dans une sérénité renforcée, tout en ayant la liberté de tenter, d'expérimenter, de proposer quelque chose d'émergent, d'inattendu, d'inédit.

Il s'agit aussi de faciliter l'émergence de nouveaux espaces d'exercice de la citoyenneté. En ouvrant les portes de la gouvernance de certains équipements, en mettant en œuvre des outils de démocratie ouverte, la Ville souhaite encourager une citoyenneté fondée sur l'exercice des droits culturels. Ainsi, la Belle Électrique est devenue, à l'initiative de la Ville, une société coopérative d'intérêt collectif dont les salarié-es et la population peuvent devenir coopérateur-trices. Un chantier long est en cours pour asseoir également la carte de bibliothèque comme outil simplifié d'accès à certains droits et services publics locaux, avec pour horizon la conquête de nouveaux droits pour toutes et tous.

Lutter contre les déterministes, générer l'émancipation, actionner tous les leviers d'accès dont celui des gratuités et des politiques tarifaires sont des axes de travail prioritaires. Le musée de Grenoble et le muséum proposent ainsi l'entrée gratuite aux usagères et usager-ères de moins de 26 ans. Les bibliothèques sont entièrement gratuites pour toutes et tous depuis 2019. Enfin, le théâtre de Grenoble propose dès la saison 2022-2023 un tarif solidaire à 5 euros.

Hospitalité

Être hôte, à la fois invité-e et invitant-e, telle est l'ambition de notre action publique. Le service public de la culture est particulièrement à même de contribuer à cette ambition.

Tout en garantissant l'universalité d'accès du service public la Ville définit des publics prioritaires : il s'agit de donner plus de moyens à celles et ceux qui sont plus loin, plus empêché-es, moins usagères et usager-ères, plus fragiles. La petite enfance, l'adolescence et la précarité (sociale, sanitaire, financière...) sont donc les priorités de l'action politique en

Culture. Ainsi un espace culturel dédié à la petite enfance et à l'accompagnement de la fonction parentale ouvrira bientôt à l'espace Prémol, l'accueil des familles sera assuré par des professionnel-les de la petite enfance et de la culture. Le TMG est désormais une des parties prenantes reconnue de la démarche Vive les Vacances et propose tout au long de l'année une programmation jeune public et tout public, assortie d'une tarification adaptée aux familles. Le musée propose des visites gratuites spécifiquement aux publics adolescents (Visites ado free style). Entre autres actions des services publics municipaux la Bibliothèque compte une antenne dédiée aux usagères et usager-ères les plus vulnérables. La bibliothèque des Relais Lecture intervient en effet à la prison de Varcès, à l'hôpital, dans les établissements d'hébergements, auprès des personnes ne pouvant quitter leur domicile avec le service de portage...

La Ville entend redonner aux femmes leur juste place dans l'histoire, autant que dans l'actualité. C'est pourquoi la Ville a initié un travail de fond de dénomination des voies et des rues : donner priorité aux femmes est indispensable pour atteindre une égalité réelle.

Afin de rendre les établissements culturels municipaux plus accueillants pour toutes et tous une adaptation des locaux, de leurs usages et de leurs abords est nécessaire. Ce travail est partie intégrante des projets présentés en annexe pour la Bibliothèque, le muséum et le Conservatoire. La réfection du hall du Grand Théâtre à l'été 2022 est une première étape des transformations nécessaires aux trois salles. En outre, les actions hors les murs sont un outil privilégié pour contourner les barrières symboliques ou matérielles qui peuvent freiner l'accès à nos équipements : ce sont alors des lieux du quotidien qui invitent et accueillent les propositions artistiques et culturelles. Favoriser les échanges internationaux contribue également à l'ouverture de Grenoble au monde. Ainsi la convention en cours de rédaction avec l'Institut français restera un outil au service des projets artistiques et culturels réalisés en coopération entre des acteur-trices culturel-les locaux et internationaux. L'expérience unique proposée à des artistes musiciens du monde entier par le dispositif Divercities trouve ainsi toute sa place au cœur du Cabaret Frappé.

La Nuit est longtemps restée une dimension oubliée de la fabrique de la ville. Celle-ci a été principalement pensée, organisée et aménagée en ignorant la période nocturne. Or l'activité humaine investit de plus en plus la nuit comme lieu d'émancipation, de loisirs ou de travail. Les modes de vie sont, en outre, de plus en plus désynchronisés, entraînant des conflits dans les usages et pointant des manques en matière de service public. Malgré l'existence d'un certain nombre d'initiatives mises en œuvre dans le domaine culturel avec une programmation culturelle nocturne en plein-air riche et éclectique, ces actions ne définissent pas une politique publique de la nuit à part entière, en réponse à une demande forte de la société civile. La démarche Grenoble la nuit en cours d'élaboration, avec des partenaires, acteurs de la nuit, habitant-es a pour ambition d'améliorer le service public nocturne et le cadre de vie des grenoblois-es. En matière culturelle, il s'agira de penser le rééquilibrage de l'offre et des services nocturnes sur l'ensemble du territoire en particulier dans les quartiers populaires, d'ouvrir des lieux à d'autres horaires ou en lien avec d'autres

temps de la ville qui permet des découvertes nouvelles. Nous aurons une attention particulière envers le public précaire – « la ville invisible » parce que les inégalités sont aussi présentes la nuit que le jour... et créer pour chaque habitant-e des découvertes, des lieux d'inspiration ou tout simplement de respiration.

Questionner la relation entre gestionnaires, responsables, professionnel-les des équipements et les usagères et usager-ères est aussi une façon de contribuer à élaborer des services publics hospitaliers. Les comités d'usager-ères seront donc développés afin de dépasser la pratique du service public dans une relation fournisseur/consommateur pour développer une pratique de compréhension et d'enrichissement mutuel. En effet, ouvrir les lieux à d'autres horaires, donner à voir et à comprendre une partie de l'envers du décor et de sa complexité. De la même façon la demande de trouver des espaces de porosité entre services instructeurs et acteur-trices culturel-les a été formulée lors des temps d'échanges avec les acteur-trices culturel-les. Une « commission des pairs », à mettre en place en 2023 en concertation avec les acteur-trices culturel-les pourrait jouer ce rôle, d'interconnaissance et de mise en œuvre d'une hospitalité du service public à l'égard de ses bénéficiaires.

Affirmer l'hospitalité de la ville dans sa forme se traduit également par le fait de rendre hospitalier aux arts, à la culture tous les espaces y compris ceux auxquels on ne s'attend pas. Ainsi, lors de l'établissement du programme de réfection de la salle du conseil municipal la Ville a souhaité placer l'art au cœur du débat démocratique : une commande artistique a été passée pour la réalisation d'une œuvre dans cette salle. La commande publique est un levier puissant de soutien à la création artistique.

Co-responsabilité

Les habitantes et habitants de la planète vivent depuis plusieurs années déjà une période de bouleversement climatique générée par l'activité humaine, notamment post-industrielle. C'est l'anthropocène. Face à cet enjeu, service public et acteur-trices privé-es partagent la responsabilité de faire face aux défis qui s'imposent à toutes et tous.

Les artistes bousculent notre imaginaire, nous confrontent aux réalités qu'on ne saurait voir, nous proposent des horizons insoupçonnés. Face à l'effondrement de la biodiversité et au dérèglement climatique l'ensemble des acteur-rices de la société doivent et peuvent contribuer : le monde de la culture y a sa place. À la fois en prenant conscience de l'empreinte écologique des projets portés et travailler à leur réduction, également en contribuant, par la puissance des productions artistiques à révéler certains enjeux peu visibles. L'expérience du Parlement de la Loire a été révélatrice de cette puissance : le croisement de juristes, d'artistes, d'élus-es, de technicien-nes, d'associations... a contribué à mieux faire connaître en France la question des droits de la nature. Notre territoire, au cœur des Alpes, porte une responsabilité particulière en matière de défense de ces droits. L'Arbre, l'Isère, le Drac... autant de patrimoines que nous pouvons défendre et pour lesquels le croisement des regards est indispensable. La Ville veillera à soutenir le croisement des démarches juridiques et artistiques pour défendre les droits des écosystèmes. L'émulation générée par la reconnaissance de Grenoble comme capitale verte de l'Europe est propice à l'apparition de nouvelles propositions.

Le service public s'engage via ses projets d'établissement à relever ces défis avec une double intention d'exemplarité et de soutien. Force est de constater, par ailleurs, que des acteurs privés ont acquis une expérience, des connaissances, des compétences dans ces champs dont les services publics municipaux doivent pouvoir s'inspirer, tirer parti. L'agilité est indispensable et il importe de continuer et d'approfondir la logique de coopération entre acteur-trices privé-es (en particulier associatif) et publics. Le dispositif d'aide à l'investissement est désormais élaboré en soutien à l'économie circulaire, au réemploi, en permettant l'acquisition de matériel d'occasion.

En outre la responsabilité de favoriser l'émergence, de déceler ce qui peut se structurer et de l'accompagner est partagée. La convention en cours de rédaction avec l'Institut français, qui sera présentée au conseil municipal avant la fin 2022, sera par exemple, un outil supplémentaire pour articuler projets émergents et institutions reconnues.

La Ville s'est engagée depuis 2020 dans un travail de transparence par la construction de la connaissance et la recherche de provenance des œuvres conservées dans les équipements patrimoniaux de la collectivité. À l'occasion des journées européennes du patrimoine de septembre 2022 la Ville présentera une première étape de cette entreprise exigeante et nécessaire de connaissance de son patrimoine et de reconnaissance de son histoire. La question des restitutions des œuvres et objets issus de la période coloniale est un enjeu national et international, c'est pourquoi la Ville entend sur ce sujet agir aux côtés de l'État.

Enfin, cette coresponsabilité se traduit par des instances d'échange et de dialogue déjà en vigueur comme le comité d'avis, ou en cours de création comme la commission des pairs. Écoute, rendez-vous réguliers tous les trimestres avec les acteur-trices culturel-les, adaptation annuelle de nos procédures, animation et dialogue avec les partenaires publics (État, Région, Département, Métropole) sont les bases de ce dialogue permanent qui caractérise le monde culturel. Nous avons ainsi été cosignataires de toutes les démarches de partenariat co-initiées avec l'État et les partenaires publics.

Il importe aussi d'être en appui aux initiatives originales portées sur les territoires lorsqu'elles sont le trait d'union entre les habitant-es et la culture. Le projet de Parc des Arts a atteint sa pleine maturité après des années de gestation et nous serons à ses côtés pour qu'il aboutisse. Nous l'avons été auprès de l'Espace 600 il y a un an en accompagnant sa transformation en scène conventionnée d'intérêt national, nous le sommes cette année aux côtés du Magasin pour que sa réouverture prévue le 18 novembre prochain soit une pleine réussite. À l'écoute des acteur-trices du territoire, des habitant-es, des associations, des collectifs, des réseaux nous ne fermons les portes à aucune initiative qui partage cet esprit de coresponsabilité.

La Ville de Grenoble consacre 174 euros par habitant-es à la culture, pour un budget de 27 433 351 € hors transferts métropolitains qui correspondent à 3 422 571 € par an pour la commune.

En affirmant que la Culture s'inscrit aussi dans les politiques de transition sans remettre en question les fondements du monde culturel, la Ville de Grenoble entend, avec les acteur-trices culturel-les, sur toute la durée du mandat expérimenter comment il est possible de se saisir de ces questions, comment les acteur-trices culturel-les peuvent accompagner la société dans cette révolution en cours. La culture n'est pas à côté de la société elle a pour vocation d'éclairer un chemin pour la cité.

Dans le sillage des délibérations de politique culturelle prises depuis 2014, il s'agit aujourd'hui, en nous appuyant sur les documents ci-annexés (annexe n°1 à 5), de fixer un cap pour les équipements culturels municipaux et de renouveler les partenariats avec les acteur-rices artistiques et culturels présent-es sur notre territoire, tout en assumant l'héritage des politiques culturelles menées à Grenoble. Ces documents cadrent l'action de la Ville dans le contexte des initiatives de l'État et des collectivités territoriales, et définissent de nouveaux engagements. L'annexe 4 explicite, à travers six dispositifs lisibles et complémentaires, les modalités d'accompagnement des opérateurs culturels auxquels il s'adresse.

Notre volonté en matière de politique culturelle s'articule autour de quatre enjeux généraux et cinq priorités culturelles :

Quatre priorités transversales relatives aux transitions :

1. L'égalité femmes-hommes : atteindre la parité. Objectif égalité : la culture au féminin.

Encourager une démarche promouvant la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion, la coordination et la programmation des projets.

2. Les publics prioritaires : faire des propositions pour toutes et tous et allouer des moyens en priorité à des publics définis. Objectif : universalité.

Permettre l'usage des droits et des libertés de chacun-e en favorisant l'accès à la culture et l'émancipation par la pratique artistique de publics ciblés, en priorité en faveur de la petite enfance, des adolescent-es, des habitant-es en situation de précarité (précarités sociales, financières...).

3. La transition écologique : évaluer et réduire l'empreinte écologique des projets. Objectif : responsabilité.

S'inscrire dans le contexte de l'effondrement de la biodiversité, de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce dérèglement et œuvrer à diminuer l'empreinte écologique des projets portés.

4. La transition démocratique : donner une voix à chacun-e. Objectif : liberté de programmer et de participer.

Associer le plus possible les habitant-es, les usager-ères, les artistes, etc. à la vie des structures culturelles et leur donner les moyens de prendre une part active à la vie culturelle locale. Ce, sans remise en question de la liberté de programmation des structures.

Cinq axes de politique culturelle :

- Susciter la rencontre sensible avec les arts, les savoirs et le patrimoine ;
- Cultiver un sentiment d'appartenance à Grenoble par l'accès et la pratique des arts et de la culture pour « faire cité » ensemble ;
- Favoriser la transmission des savoirs dans les domaines des arts et de la culture ;

- Permettre le débat, l'échange et l'engagement pour un exercice de la citoyenneté en culture ;
- Un accès à la culture qui tienne plus encore compte des ressources et moyens pour lutter contre les déterminismes, permettre à chacun-e de s'émanciper, exercer ses droits et de nouvelles libertés.

Les garanties apportées aux acteur-rices publics et privés

Chaque acteur-trice culturel-le demeure libre de sa création, de sa programmation et de son projet. La collectivité s'engage à garantir et défendre cette liberté.

Sous réserve du vote de son budget, la Ville s'engage à maintenir son enveloppe globale d'accompagnement et à renforcer les projets prioritaires.

La Ville garantit la transparence et l'opposabilité de ses procédures ainsi que l'universalité d'accès au service public.

Des temps réguliers d'échanges et de partage permettent de nourrir la relation partenariale entre élu-es et acteur-trices culturel-les : un rendez-vous annuel dédié aux dispositifs existants, des sessions de formation et de partage d'expérience, de discussions.

Cette relation partenariale se traduit par une responsabilité mutuelle des parties engagées.

Les équipements culturels municipaux s'inscrivent dans cette évolution par la rédaction de leurs projets d'établissement ; les trois premiers sont ainsi présentés en annexe de cette délibération.

Dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux musées de France, aux conservatoires à rayonnement régional et aux bibliothèques classées, les directrices de ces établissements, en lien avec leurs équipes, les usager-ères et les services de l'État, sont tenues d'établir un document-cadre qui fixe les orientations professionnelles de leur structure. Intégrant les principaux axes de politique culturelle de la municipalité, ces projets qui vont s'étaler sur la période 2022-2027 fixent un cap et orientent les moyens de ces structures dans le cadre d'une approche scientifique et pédagogique. Les trois premiers projets qui sont présentés dans cette délibération seront rejoints, en 2023, par les projets du théâtre municipal et du musée Stendhal et, fin 2023-début 2024, par le projet du musée de Grenoble.

- **Adoption du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) 2022-2027 de la bibliothèque municipale de Grenoble (annexe n°1)**

La bibliothèque est le lieu culturel de la proximité sociale. Elle est la porte d'entrée principale de la politique culturelle. Par son universalité d'accès, la pluralité des collections et des contenus, la diversité des supports, l'excellence du patrimoine et les services de qualité qu'elle propose, la bibliothèque est un monde culturel à part entière. La bibliothèque peut être aussi, par goût du lieu et par capillarité, la première marche vers d'autres cultures et d'autres lieux culturels parfois plus difficiles d'accès. Toutes les actions

menées doivent être tournées vers un même objectif : créer des opportunités, donner envie au public de pousser la porte de ces lieux d'information, de savoir, de culture et de loisirs pour les faire profiter de leur pouvoir émancipateur. (Ville de Grenoble Délibération du 25 mars 2019 "Orientations du Plan lecture 2018-2025").

Le cadre réglementaire

Les bibliothèques, leurs missions, ainsi que les grands principes qui les régissent sont définis par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et principalement par le livre III du code du patrimoine.

Le PCSES constitue un document exigé par l'État dans le cadre des financements croisés dont celui du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD), ainsi que dans le cadre de la convention de mise à disposition de conservateur-trices par l'État à la ville de Grenoble, la bibliothèque municipale étant classée.

La méthodologie : une réflexion et un travail menés en concertation

Le PCSES présenté par la bibliothèque s'appuie, d'une part sur le travail de préfiguration du Plan lecture mené en 2017-2018, qui a permis d'aboutir à l'élaboration de la délibération municipale du 25 mars 2019 sur les orientations du Plan lecture et, d'autre part, sur un travail de concertation et de synthèse au sein du service lors de réunions ou groupes de travail internes représentatifs de l'ensemble du réseau, d'une part sur les orientations du PCSES et d'autre part sur les cartes d'identité du futur équipement de lecture publique et des bibliothèques de quartier. Un travail collaboratif sur les accueils scolaires a également été mené à partir du printemps 2020. Les contraintes liées à la crise sanitaire en 2020, 2021 et jusqu'en début 2022 ont ensuite ralenti l'élaboration et la formalisation du projet.

Le PCSES présenté par la bibliothèque vient répondre à son besoin de se doter d'une feuille de route générale, fixant des axes de travail précis afin de poursuivre le travail interne en cours de déclinaison et de mise en œuvre du Plan lecture. Le PCSES a également vocation à rendre visible et lisible le rôle et les missions de la bibliothèque municipale, service public phare pour la ville et la métropole, et au rayonnement plus large encore.

Le cadre de la commande politique

Ce PCSES s'inscrit dans les orientations fixées par la ville de Grenoble comme les axes fondamentaux de son action ainsi que sur les axes en matière culturelle. Le projet s'inscrit également dans la demande de poursuivre et développer les projets en cours d'ici la fin du présent mandat, et plus particulièrement :

- la poursuite de la mise en œuvre des orientations du Plan lecture ;
- l'extension des horaires d'ouverture, pour ouvrir plus ;

- le développement de l'hospitalité des bibliothèques, pour ouvrir mieux, et ainsi améliorer la visibilité et l'accès des bâtiments, leur inscription dans l'espace public et leur ouverture vers l'extérieur, leur aménagement intérieur et leur convivialité, mais aussi encourager la participation des habitant-es et des usager-ères.

Les six axes du projet culturel, scientifique, éducatif et social

Axe 1 – Une nouvelle bibliothèque et la restructuration de trois bibliothèques pour un nouveau schéma territorial de lecture publique

Le Plan lecture porte dans sa 4^e orientation plusieurs projets bâtimentaires : une nouvelle bibliothèque conçue comme un équipement d'équilibre, amené à jouer un rôle de coordination et de soutien du réseau, à héberger tout ou partie des services centraux, à faciliter la logique documentaire et à apporter visibilité et rayonnement à l'ensemble du réseau. Lieu adapté à la diversité des pratiques des habitant-es et à leurs évolutions, cette nouvelle bibliothèque doit permettre de renforcer la fréquentation spontanée en faisant émerger un lieu attrayant en soi, fédérateur (y compris pour les personnes éloignées du livre) et à taille humaine. Cette bibliothèque accueillera de nouveaux publics, proposera des services et supports variés, des espaces favorisant différents types d'usage ainsi que des horaires adaptés.

Les bibliothèques Eaux-Claires Mistral, Saint-Bruno et Arlequin sont identifiées comme nécessitant des investissements pour des travaux de rénovation/restructuration. Enfin, une attention particulière est portée sur l'aménagement intérieur des bibliothèques afin de mieux répondre aux attentes des publics.

Axe 2 – Agir pour faire de la bibliothèque un lieu d'accueil universel

Dans le contexte général d'évolution du métier de bibliothécaire, davantage tourné vers la médiation, et dans le contexte plus particulier du choix de la bibliothèque municipale de se doter de la technologie RFID pour la gestion de ses collections documentaires et de leur usage par le public, le 2^e axe porté par le PCSES concerne l'accueil des publics. Il s'agit de penser et d'intégrer une évolution des modalités d'accueil, prenant en compte la gratuité comme l'automatisation des prêts et des retours de documents, mais également de mettre en œuvre une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques au public, pour mieux répondre aux attentes et aux besoins en offrant davantage de possibilités d'accès et d'usage du service.

En mettant en avant la bibliothèque comme un lieu ouvert, d'accueil, de rencontre et de vie commune, au cœur de la ville et au plus proche de ses habitant-es, il s'agit d'améliorer le confort et la convivialité des espaces dans les bibliothèques existantes, de travailler l'attractivité des bâtiments, leur visibilité et leur ouverture vers l'extérieur et de développer la participation des usager-ères à certaines activités des bibliothèques comme à la programmation de certains événements.

Axe 3 – Développer et prioriser les publics

Le Plan lecture avait posé l'objectif d'ouvrir davantage et mieux les bibliothèques à celles et ceux qui les fréquentent, mais aussi et surtout à celles et ceux qui ne les connaissent pas encore. Les objectifs portés par ce 3^e axe du PCSES nécessitent d'aller à la rencontre des publics et de renforcer les actions pour l'inclusion de tous-tes. Plus particulièrement, il s'agit de développer les propositions et de poursuivre l'enrichissement des collections, de la médiation et de la programmation en direction des adolescents et des jeunes adultes, de la petite enfance (0-3 ans) et des jeunes parents, ainsi que des publics en situation de précarité cumulée. Améliorer la communication de la bibliothèque permettra de renforcer sa visibilité, mieux faire connaître son offre et ses ressources, mais aussi garantir une universalité d'accès à ses services pour tous. Enfin, la création d'un lien de communauté entre le public et le patrimoine de la bibliothèque est une priorité.

Axe 4 – Constituer la bibliothèque municipale en un réseau intégré

Le Plan lecture porte l'élaboration d'un nouveau schéma territorial de lecture publique. Dans ce cadre, il est nécessaire de consolider les fonctions et les spécificités des bibliothèques du réseau, et les relations qui les structurent. Le 4^e axe du PCSES vise à renouveler et réinventer cette structuration, tout en s'appuyant sur la force de l'existant.

En particulier, la constitution d'une politique documentaire commune, associée à la réflexion sur la circulation des collections, vise à améliorer l'offre de contenus et de services pour les usager-ères. Le changement de logiciel de gestion documentaire soutiendra cet objectif en mettant en place des moyens qui nous permettront de mieux évaluer l'activité du service.

La concertation et les outils de travail partagés vont permettre de poursuivre la structuration du service en réseau et continuer à le faire évoluer (échanges transversaux, mobilité interne des personnels et resserrement des liens entre les équipements, de lecture publique comme patrimoniaux).

Axe 5 – Structurer les relations de la bibliothèque avec ses partenaires

Dans le cadre de ses missions et de son action, la bibliothèque est en lien avec de nombreux partenaires, au niveau local, régional et national. La structuration des partenariats à l'échelle locale, en particulier les acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire est à poursuivre et développer pour pouvoir concerner de nouveaux publics.

De fait, les bibliothèques assument au quotidien un fort rôle social auprès des habitant-es. L'objectif est de mieux faire connaître les ressources et l'offre qu'elle développe et propose pour certains publics auprès des partenaires qui les accompagnent également au quotidien. De même, le rôle pédagogique et éducatif de la bibliothèque appelle des échanges avec les professionnel-les de l'enseignement et de l'éducation pour répondre aux objectifs d'éducation artistique et culturelle des élèves. En matière culturelle, l'ambition

est de placer la bibliothèque comme un acteur à part entière, au cœur du territoire, avec une programmation structurée par le soutien à la création, mais également par l'enjeu de placer la médiation des collections et des contenus au centre des propositions.

Enfin, il nous faut poursuivre le développement de la coopération patrimoniale autour des enjeux du signalement, de la conservation et de la sauvegarde des collections d'une part, mais aussi de leur valorisation, pour faire connaître et rayonner le patrimoine de Grenoble.

Axe 6 – S'engager dans la transition écologique et environnementale

Dans la concrétisation de chacun des axes de ce PCSES comme dans le suivi de ses activités, la bibliothèque s'engage dans la transition écologique et environnementale aussi bien dans les pratiques internes du service que dans l'offre de services au public.

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque est proposé en annexe n°1 .

- **Adoption du projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional de Grenoble (annexe n°2)**

Pour le conservatoire et la ville de Grenoble, le projet d'établissement est un document structurant qui définit des objectifs et une stratégie d'évolution à moyen terme. Au-delà de l'obligation réglementaire qu'il représente, notamment pour l'obtention du label du Ministère de la Culture et de la Communication, il s'agit d'un élément de construction et de vie de l'établissement.

En 2020 la gestion de la crise sanitaire a reporté la préparation du projet d'établissement. L'équipe de direction du conservatoire s'est donc mobilisée sur son renouvellement dès septembre 2021, pour présenter ce document au Conseil municipal de juillet 2022.

Un document cadre imposé par la réglementation

Le conservatoire de Grenoble, labellisé Conservatoire à Rayonnement Régional par le ministère de la Culture, se doit de réaliser un projet d'établissement, comme le précise l'arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères de classement d'un établissement d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique. Celui-ci précise en effet que « les établissements doivent [...] établir un projet d'établissement ; ce document, approuvé par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités responsable, présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation ». Au-delà du caractère purement réglementaire, la préparation de ce document est une opportunité pour l'établissement. Après la réalisation d'un état des lieux, il présente de manière claire et cadencée les orientations et les développements sur les années à venir. Ceux-ci tiennent compte à la fois du territoire, des besoins des citoyen-nes

de la ville et de la politique culturelle de la collectivité, tout en s'inscrivant dans les schémas départementaux, régionaux et nationaux.

La construction du projet associant tous les acteurs impliqués

Le document présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail minutieux de l'équipe de direction du conservatoire, mené en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'établissement. En effet, si la direction coordonne ce travail, il est fondamental d'y associer toutes les personnes, physiques ou morales, qui participent à la vie du conservatoire et s'associent pour lui donner ce visage aux multiples facettes.

Lors de la réunion plénière de rentrée, en septembre 2021, le travail autour du projet d'établissement a été lancé. Il inclut les orientations politiques de la collectivité. En parallèle, une concertation a été menée pour permettre aux agent-es, les usager-ères et aux partenaires de participer à l'élaboration de ce document cadre.

La mobilisation des agent-es s'est faite en plusieurs temps : réunion de présentation, groupes de travail sur la base du volontariat autour de grandes thématiques (les débuts artistiques, le parcours des élèves, l'excellence, la diffusion, les locaux, l'équipe), rencontres des départements (regroupant les disciplines), réunions d'information, conseil pédagogique. La concertation avec les usager-ères s'est faite par l'envoi d'un questionnaire et la proposition de temps de rencontre pour les parents d'élèves et les élèves. En parallèle, les différents partenaires de l'établissement ont été rencontrés.

La direction a réalisé une synthèse de l'ensemble des éléments évoqués dans toutes ces rencontres. Une mise en regard avec les enjeux de la politique culturelle de la ville en particulier, et de l'enseignement artistique en France en général, a permis de déterminer l'ensemble des évolutions présentées dans ce projet.

Les grandes lignes développées dans le projet

Ces dernières années, la mise en place d'une tarification en fonction du quotient familial et de bourses municipales ont contribué à rendre plus accessibles les enseignements au conservatoire de Grenoble. Cependant, deux barrières demeurent aujourd'hui. Une barrière symbolique, d'une part, empêche une partie de la population de se sentir incluse dans un établissement public d'enseignement artistique. Une barrière pédagogique, d'autre part, empêche certains profils d'usager-ères de trouver une réponse à leur besoin dans les parcours proposés.

La question de la barrière symbolique peut être travaillée à deux niveaux : d'une part en luttant contre les stéréotypes dans les disciplines enseignées et par le développement d'une image d'un conservatoire ouvert à toutes et tous. D'autre part, l'éveil artistique, incluant de la danse et de la musique, permettra à tous les enfants de la Ville de découvrir

les disciplines artistiques enseignées au conservatoire et de susciter chez eux l'envie de poursuivre leur apprentissage. Ces temps de découvertes artistiques se déploieront sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) à l'école primaire. La mise en œuvre commencera dès septembre 2022 et sera étalée sur les quatre années à venir.

Les actions sur l'image du Conservatoire sont également cadencées dans les cinq années à venir. Ces actions ont plusieurs objectifs : rendre le bâtiment principal plus accueillant grâce à la rénovation du hall et à l'aménagement de nouveaux espaces ; faciliter la vie démocratique en imaginant notamment de nouveaux dispositifs pour inclure les usager-ères dans différentes réflexions ; élargir le public du conservatoire en élaborant un plan de communication ciblant les « non-usager-ères » ; donner un nouvel élan à la diffusion en renforçant les partenariats ou en les développant (par exemple avec les autres équipements ou les autres services de la Ville). L'ensemble de toutes ces actions donnera aux citoyen-nes l'image d'un conservatoire dynamique et ouvert sur le territoire dans lequel il est implanté.

Enfin, l'élargissement des propositions pédagogiques et le développement d'un suivi plus personnalisé des élèves doivent permettre aux nouveaux publics découvrant le conservatoire de trouver plus facilement leur place. Élèves adolescent-es, adultes amateur-es ou public en précarités cumulées pourront ainsi débiter ou poursuivre un enseignement artistique de qualité. En ce sens, plusieurs actions sont envisagées à court terme : le développement d'une pratique collective dès l'entrée au conservatoire ; la construction de parcours non diplômants ; la mise œuvre d'un accompagnement personnalisé. Si le projet d'établissement dresse des objectifs précis et des pistes d'amélioration, il laisse également une place importante à la réflexion, l'initiative et l'expérimentation.

Les années à venir se partageront donc entre déploiements des moyens proposés et constitutions de groupes de travail sur les thèmes identifiés. C'est l'ensemble de ce travail qui permettra au conservatoire d'évoluer dans les cinq années à venir afin de se confronter sereinement aux enjeux à venir.

Le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional est proposé en annexe n°2.

- **Adoption du projet scientifique et culturel du muséum de Grenoble (annexe n°3)**

Établissement de référence au cœur des Alpes, le muséum de Grenoble conserve un patrimoine unique de trois millions de spécimens, archives et bibliothèque du vivant et de

l'histoire de la Terre. Ces collections, sans cesse enrichies, sont au service de la compréhension des bouleversements actuels, pour les acteurs de la recherche et pour le public d'aujourd'hui et de demain. Avec une fréquentation de 77 000 visiteurs par an en moyenne, c'est le septième musée le plus fréquenté de France.

En tant qu'établissement sous l'appellation « Musée de France », le musée de Grenoble est tenu de rédiger un projet scientifique et culturel (PSC).

Le PSC, défini par l'article L.442.11 du Code du patrimoine, est le premier document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations du musée. Référence commune pour l'équipe du Musée, la ville de Grenoble et l'État, il décrit les actions prioritaires à court et à moyen terme.

Le document proposé au vote, premier PSC du musée de Grenoble, vise à poser les bases de sa modernisation. Construit collectivement, il est le support d'une vision partagée de ce vers quoi devront tendre les énergies du musée au cours des prochaines années.

Le PSC fait écho aux axes suivants de la municipalité en matière de culture :

- Lutter contre le dérèglement climatique, anticiper l'adaptation à ce dérèglement et agir en faveur de la biodiversité,
- Agir pour enclencher l'égalité Femme-Homme,
- Agir pour faire de Grenoble une ville hospitalière en ouvrant davantage les équipements,
- Tout en assurant une universalité d'accès, développer des actions en direction des publics prioritaires que sont la petite enfance, les adolescent-es et jeunes adultes, les publics en situation de précarité.

Il a été construit sur 18 mois, au fil d'échanges impliquant l'équipe du musée, l'équipe municipale et, de manière ponctuelle, le public. Il constitue ainsi une synthèse de la rencontre entre un état des lieux exhaustif de la situation actuelle, les missions fondamentales d'un musée d'histoire naturelle (conserver et transmettre un patrimoine issu de l'exploration et de l'étude du vivant) et une projection vers l'avenir.

Un projet scientifique et culturel du musée autour des Alpes en changement

En tant que service public de la biodiversité, le Musée doit outiller tout citoyen, dès le plus jeune âge, pour connaître et comprendre le monde qui l'entoure, ses évolutions et perturbations, afin qu'il puisse se positionner et agir en pleine conscience.

Le PSC du musée de Grenoble est construit de manière sectorielle, autour de ses missions fondamentales. Ainsi, les actions à engager prioritairement sont les suivantes :

- **Projet muséographique**

Une **rénovation des espaces d'accueil** sera engagée en 2023 afin d'ouvrir le muséum sur l'extérieur, améliorer le confort du public et l'intégration du site musée-jardin-serres dans la ville par une signalétique spécifique.

Le parcours de visite sera renouvelé autour des sciences du vivant, des Alpes en changement et du rôle du muséum dans la cité. Un **comité scientifique** sera associé à ces travaux à partir de 2023. Les serres botaniques seront intégrées dans ce parcours muséographique et le lien avec le jardin des plantes sera renforcé.

Enfin, des actions seront engagées pour **réduire l'impact environnemental des expositions**, notamment en optimisant la réutilisation des matériaux et mobiliers utilisés.

- **Des collections au service d'un projet scientifique**

Le travail d'inventaire, de récolement et de mise en ligne des collections sera poursuivi afin d'améliorer leur connaissance et faciliter leur mise à disposition pour la communauté scientifique. À cette fin, une actualisation du **plan d'inventaire rétrospectif et de récolement** est jointe au PSC. Un **plan de sauvegarde** des collections sera également établi pour faire face aux situations d'urgence.

Les collections scientifiques de référence seront complétées par des **acquisitions** ciblées et la mise en œuvre d'actions ponctuelles et raisonnées de **collecte**.

Pour préserver la santé des agent-es et des écosystèmes, des **protocoles alternatifs aux traitements chimiques** des collections seront recherchés et mis en œuvre, en lien avec le réseau des muséums de France.

Pour valoriser les collections et mettre en lumière leur intérêt pour la science et pour la sensibilisation au vivant, un **ouvrage-manifeste** sera publié en 2025, à l'occasion des 250 ans de la création du Muséum.

Par ailleurs, le travail de **documentation des biens ethnologiques extra-européens dont les conditions d'acquisition peuvent être problématiques**, entamé avec le musée et la bibliothèque municipale de Grenoble, sera poursuivi afin d'aboutir à la mise en ligne d'une liste de ces biens.

- **Politique des publics**

L'action proposée par le Muséum vers ses publics doit permettre de **développer l'esprit critique**. Il offre un espace neutre où la recherche et les débats scientifiques s'exposent. Au-delà des sciences naturelles, au cœur de ses préoccupations, il ouvre ses portes aux disciplines permettant d'appréhender les rapports entre l'humain et le vivant dans toute leur complexité.

Par sa programmation scientifique et culturelle, le Muséum créera des lieux et des moments propices à **l'interaction et au débat** entre la communauté scientifique, les acteurs naturalistes et le public en accueillant les spécificités de chacun-e. Des projets participatifs, construits avec les usager-ères de nombreuses structures du territoire grenoblois, accompagnent et prolongent certaines expositions. Ceux-ci seront poursuivis et renforcés.

Les activités de médiation s'adresseront prioritairement à la **petite enfance, aux publics jeunes en autonomie et aux publics en situation de précarité**. Les relations avec les structures référentes pour ces publics seront renforcées afin d'être toujours au plus près de leurs attentes et besoins. Pour les autres publics, des outils permettant d'enrichir la visite en autonomie seront développés.

Le muséum veillera à la **parité femmes-hommes** parmi les intervenant-es de sa programmation.

- **Gouvernance et moyens**

L'organigramme du Muséum sera mis en adéquation avec le projet présenté. Par ailleurs, pour répondre aux ambitions fixées, la diversification des recettes sera recherchée, notamment par la location d'espaces et la réponse aux appels à projets en coopération avec les partenaires scientifiques et culturels.

Le projet culturel, scientifique, éducatif et social du Muséum est proposé en annexe n°3.

De nouveaux dispositifs d'accompagnement aux acteur-trices privé-es : un cadre sécurisant et adaptable, présentés en annexe.

La ville de Grenoble joue un rôle de facilitatrice pour l'offre culturelle, en communiquant une information transparente sur les critères d'accès à l'accompagnement. Pour autant, elle n'a pas vocation à se prononcer sur le contenu des propositions artistiques qui lui sont soumises. Aussi, les demandes de subvention sont examinées par un comité d'avis composé d'élus-es, d'acteur-trices culturel-les et de citoyen-nes grenoblois-es, à la lumière des actions organisées sur le territoire communal, de l'accessibilité des propositions de la structure à tous les publics y compris les plus éloignés et à une dimension éthique. La ville se propose de constituer en outre une instance, « commission des pairs », en 2023, afin d'identifier les acteur-trices culturel-les émergents au fur et à mesure des sollicitations.

Le projet qui est proposé s'inscrit dans le cadre d'un réseau d'acteur-trices publics interdépendant-es dans lequel l'État, la Région et le Département jouent un rôle majeur et auprès desquels la complémentarité et le respect des engagements contractuels est la règle. Aux côtés de la Métropole qui assure une partie du financement de la MC2 et du CCN2, la Ville entend appuyer la responsabilité d'une mise en réseau des acteur-trices culturel-les que l'EPCI souhaite développer et ne pas intervenir dans le domaine des industries culturelles et de la culture scientifique et technique qui relèvent de sa compétence.

Ces dispositifs sont le résultat de temps de travail et d'échanges qui ont été ouverts à toutes les acteur-trices culturel-les. Les deux derniers comités d'avis ont été réunis fin 2021, puis les acteur-trices culturel-les en mai dernier lors de quatre temps de travail. Chacun des axes stratégiques a été abordé par et avec les acteur-trices culturel-les et les propositions qui sont présentées sont issues de ces échanges. Une centaine d'acteur-trices culturel-les a participé à ces temps, ce qui témoigne à la fois d'un fort engagement mais aussi d'une volonté partenariale que nous partageons. Les comptes-rendus de ces temps de travail sont disponibles sur le site internet de la Ville et le projet annexé a été présenté publiquement les 20 et 21 juin derniers.

Dans le cadre d'un atelier de projets, réuni en mai et juin dernier, des habitant-es ont été sollicités pour proposer des pistes de travail en matière de participation des habitant-es à la vie et à la politique à Grenoble. Ces travaux qui sont présentés en même temps que ce projet de délibération seront annexés aux dispositifs d'aides de la Ville.

Pour autant ceux-ci ne sont pas figés dans le temps. Au gré des séances de travail qui auront lieu tous les ans, ils pourront être amendés, augmentés et précisés.

Certaines dispositions feront l'objet d'un travail de co-construction à venir : création d'un « comité des pairs » pour l'accompagnement universel des artistes, élaboration d'une charte des transitions pour les demandes de subvention inférieures à 3 500 € par exemple.

Enfin, la logique de transition dans laquelle cette politique s'inscrit doit être accompagnée. Aussi, la Ville initiera-t-elle des cycles de formation autour des questions de l'égalité femmes-hommes, des transitions écologiques et démocratiques. Une plateforme de ressources sera réalisée à cet effet. Il s'agit en effet de partager des références, de transmettre des connaissances, d'élaborer une culture commune.

Pour davantage de transparence et davantage d'équité, les dispositifs ont été refondus pour ne plus être classés par esthétique mais par type d'acteur-trice culturel-le. Ainsi, une première série d'accompagnement s'adresse aux artistes, une deuxième, aux lieux et aux acteur-trices intermédiaires de l'accompagnement et une troisième est réservée aux événements. L'action culturelle est sujette à des accompagnements spécifiques dans un quatrième ensemble d'aides qui prend notamment en compte tout le travail accompli en matière de valorisation du patrimoine, du livre et de la lecture. Une dernière catégorie est réservée aux propositions émergentes n'entrant dans aucune des catégories susmentionnées ; là encore la volonté de la municipalité est de toujours accueillir un projet culturel innovant. Naturellement les aides aux investissements demeurent tout comme le dispositif d'aide lié à la crise sanitaire. Ce classement, plus simple, permet de valoriser les initiatives pluridisciplinaires et une transversalité des disciplines artistiques. Ainsi, la culture est vue comme une communauté et non plus comme un système composé par l'addition de secteurs et d'esthétiques par essence limitantes et dont la pratique montre la limite.

Une attention particulière a été portée aux équipes artistiques par l'instauration d'un accompagnement universel qui leur assurera une reconnaissance immédiate.

Dans un souci de transparence, la ville éditera un guide « Grenoble Cultures 2022 » qui rend public le rapport d'activité de chaque structure culturelle municipale, le résultat des consultations citoyennes menées autour de ces dispositifs d'accompagnement, fait connaître les interlocuteur-trices à la Ville pour les porteurs de projet culturels et détaille les critères donnant droit à un accompagnement de la Ville.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du jeudi 30 juin 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les orientations de politique culturelle 2022-2026 (annexe 4) ;**
- **d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque de la ville de Grenoble (annexe n°1), le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Grenoble et son tableau des objectifs (annexe n°2), le projet culturel, scientifique, éducatif et social du muséum de la ville de Grenoble (annexe n°3) ;**
- **d'approuver les dispositifs de soutien au secteur culturel (annexe 5) ;**

- d'autoriser Monsieur Le Maire à les signer.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 13 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Lucille LHEUREUX

Préparer un projet d'établissement est une étape importante dans la construction d'un établissement d'enseignement artistique, au-delà du caractère réglementaire que celui-ci peut prendre au regard de différentes directives nationales.

Imaginer son format d'ici cinq ans, c'est avant tout analyser la situation actuelle et envisager le chemin à parcourir.

Toutes les étapes du projet, de sa conception à sa mise en application nécessitent une implication de tous. Les acteurs du Conservatoire et un travail minutieux de l'équipe de direction, en lien étroit avec la Direction des Affaires Culturelles et les élus de la Ville.

L'ensemble des acteurs du Conservatoire a pu s'associer au travail de préparation. Usagers et agents ont ainsi pu prendre la parole sur différentes thématiques. En parallèle, afin de mieux comprendre les besoins des usagers, un questionnaire a été réalisé à l'attention des élèves et parents d'élèves.

Tout en s'appuyant sur les différents textes réglementaires, le présent projet souhaite s'intégrer à son territoire et prendre en compte les citoyens qui y habitent. Il cherche à construire un équilibre entre des missions multiples : éducation culturelle et enseignement spécialisé, diffusion de travaux d'élèves et mise en œuvre d'une saison professionnelle, éveil artistique et enseignement pré-professionnel, parcours classique et parcours personnalisé, place ressource sur le territoire, création et transmission d'un patrimoine.

Le Conservatoire de Grenoble a traversé la période de la pandémie sans subir de lourdes pertes d'effectifs, grâce à l'investissement de toute son équipe. Aujourd'hui, il peut s'emparer et interroger les nombreux enjeux de l'enseignement artistique en France : enjeux pédagogiques, bien sûr, afin de trouver des dispositifs adaptés aux besoins des usagers ; enjeux artistiques, d'autre part, afin de programmer des événements sur l'ensemble du territoire, enjeux sociaux, également, afin de permettre à tous de découvrir les disciplines du Conservatoire et poursuivre éventuellement dans un enseignement spécialisé ; enjeux éthiques, enfin, pour que chacun puisse s'inscrire au Conservatoire dans le respect de sa personne et de ses particularités.

Afin de s'emparer de tous ces enjeux, ce projet d'établissement répondra à trois grandes questions :

Comment construire des parcours d'apprentissage adaptés à tous ?

Comment travailler sur l'image que renvoie le Conservatoire sur la cité ?

Comment préparer le Conservatoire à s'emparer des enjeux de demain ?

Sommaire

I. Des parcours d'apprentissage adaptés à tous.tes

1. L'éveil artistique.....	5
a) L'éveil comme outil de démocratie culturelle.....	5
b) Un format actuel réparti entre les écoles et le Conservatoire.....	5
c) Vers un renforcement de l'éveil dès septembre 2022.....	6
2. Les parcours d'apprentissage.....	7
2.1. Le 1 ^{er} cycle en musique.....	7
a) Un format actuel construit autour d'un parcours diplômant.....	7
b) Un temps pour l'expérimentation pédagogique dans les cours d'instrument.....	7
c) Une place pour les élèves adolescent.e-s débutant.e-s.....	7
d) Un soutien aux parents dans le suivi de leurs enfants.....	8
e) Une place renforcée pour la pratique collective.....	8
2.2. Vers la création d'un 2 ^e et d'un 3 ^e cycles non diplômants.....	8
a) Le 2 ^e cycle aujourd'hui.....	8
b) Mise en place de parcours non diplômants.....	9
c) Le 3 ^e cycle et création d'un parcours personnalisé.....	9
2.3. Une place renforcée pour la pratique collective.....	10
a) Une pratique centrale tout au long du parcours.....	10
b) Des pratiques collectives au service de la diffusion.....	10
3. Le développement du parcours chorégraphique.....	11
a) État des lieux et limites observées.....	11
b) Des solutions envisagées à court terme.....	11
4. Le développement du parcours théâtral.....	12
a) Le théâtre présent dans le parcours d'éveil et d'initiation.....	12
b) Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur en préfiguration.....	12
c) Un cursus ouvert vers les autres disciplines et le monde amateur.....	12
5. Renforcement des dispositifs en lien avec l'Éducation nationale.....	13
a) Des classes à horaires aménagés à dominante vocale à l'école primaire à étoffer.....	13
b) Des classes à horaires aménagés musique, danse et théâtre au collège à réaffirmer.....	13
c) Une construction de modulations d'horaires au lycée à poursuivre.....	13

6. Le développement des filières pré-professionnelles.....	14
a) Un nouveau chemin vers la professionnalisation: les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur.....	14
b) Une adaptation de l'actuel Cycle d'Enseignement Professionnel Initial.....	14
c) Une construction en lien avec les lycées et l'Enseignement supérieur.....	14
d) Des élèves CPES participant au rayonnement du Conservatoire.....	15
7. L'accompagnement des élèves.....	15
8. La place des publics en précarités cumulées.....	16
a) Une pratique artistique pour les personnes en situation de handicap.....	16
b) Une réflexion autour des « handicaps cachés ».....	16
c) Une programmation à destination d'un public en précarités cumulées.....	16

II. Une image renforcée pour le Conservatoire

1. L'hospitalité au Conservatoire.....	17
a) Des besoins exprimés par les acteur.rice.s du Conservatoire.....	17
b) Des nouveaux aménagements imaginés.....	17
2. Développement d'un plan de communication.....	18
a) Une communication plus claire pour les usagers du Conservatoire.....	18
b) Développement de la communication pour le « non public » du Conservatoire.....	18
3. Renforcement de la place de la diffusion dans les missions du Conservatoire, un lien renforcé avec les autres services de la Ville.....	19
a) Une diffusion développée sur l'ensemble de la Ville.....	19
b) Une diffusion élargie à l'échelle du Département.....	19
4. La vie démocratique au Conservatoire.....	19
a) Un aménagement de lieux d'accueil favorables à la vie démocratique.....	19
b) Un soutien à la vie associative au sein du Conservatoire.....	20
5. La bibliothèque, à la croisée des publics du Conservatoire.....	20
a) État des lieux.....	20
b) Élaboration d'une politique documentaire.....	20

III. Un Conservatoire prêt à affronter les enjeux de demain

1. Un Conservatoire en lien avec la Métropole et le Département.....	21
2. Renforcement du réseau à l'échelle régionale et nationale.....	22
a) Un réseau régional, l'Arc Alpin.....	22
b) Une veille à l'échelle nationale.....	22
3. Transition environnementale.....	23
a) Une problématique trop absente du monde de la culture.....	23
b) Faire participer les acteurs du Conservatoire à la transition environnementale.....	23
c) Des actions pédagogiques et artistiques en adéquation avec cette transition.....	23
d) Une réflexion sur l'empreinte carbone du bâtiment.....	23
4. Un fonctionnement en équipe fluidifié.....	24
a) Une communication au sein de l'équipe facilitée.....	24
b) Des équipes en harmonie.....	24

I. Des parcours d'apprentissage adaptés à tous.tes

Le Conservatoire affirme son souhait de permettre à tous.tes d'accéder à un enseignement artistique. Un travail a été mené ces dernières années pour faire tomber les barrières financières. Ainsi, une tarification progressive, sur la base du quotient familiale a été mise en place. De plus, afin de permettre aux familles aux quotients les moins élevés d'accéder au Conservatoire, des bourses municipales sont octroyées chaque année. Celles-ci permettent aux élèves de s'inscrire sans aucun frais. Cependant, malgré ces actions, de nombreux élèves profitant de ces bourses mettent fin à leurs études dans leurs premières années au Conservatoire. De plus, les différents quartiers de la Ville de Grenoble et les différents quotients familiaux ne sont pas représentés de manière homogène. Rendre le Conservatoire accessible à tous.tes ne repose pas uniquement sur des actions financières. Une adaptation des parcours aux besoins de chacun.e ainsi qu'un travail de communication autour de l'enseignement artistique proposé par le Conservatoire permettront d'accueillir et d'accompagner un nouveau public.

1. L'éveil artistique

Parmi les nombreuses missions portées par le Conservatoire, l'éveil artistique occupe une place centrale. De la simple sensibilisation à la préparation d'une carrière professionnelle, en passant par différents stades d'approfondissement, tous les publics passent par une phase d'éveil artistique.

a) L'éveil comme outil de démocratie culturelle

Afin de permettre à tous.tes d'être en contact avec différents phénomènes artistiques et de se découvrir une envie d'aller plus loin, le Conservatoire se doit de proposer un éveil artistique accessible. S'inscrivant dans une démarche d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), cette phase de découverte se déploie sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et permet aux élèves en primaire de pratiquer, ressentir et réfléchir dans différentes disciplines (musique, danse et théâtre). Réel outil de mise en œuvre d'une démocratie culturelle, l'éveil artistique permet aux élèves qui le souhaitent de poursuivre dans un enseignement spécialisé la discipline qui les touche le plus. En abordant les disciplines de manière concrète, il permet de lutter naturellement contre de possibles à priori. Les élèves se construisent ainsi une représentation plus objective des disciplines suivies. Si l'éveil existe déjà au Conservatoire, certains objectifs ne sont pas atteints aujourd'hui. Donner une nouvelle dimension à ce temps de découverte est une priorité. Que celui-ci soit une fin en soi ou permette d'entrer dans un apprentissage spécialisé, il doit avant tout être le plus global possible et ouvert au plus grand nombre.

b) Un format actuel réparti entre les écoles et le Conservatoire

La découverte artistique est divisée en deux parties distinctes : les écoles, sur le temps scolaire et le Conservatoire, hors temps scolaire.

Dans les écoles, dix-sept musicien-ne-s intervenant-e-s participent aux côtés des professeur-e-s des écoles à l'éducation musicale des enfants dans toutes les écoles de la Ville. Pour les écoles classées REP et REP+, les musicien-ne-s intervenant-e-s sont présent-e-s sur toutes les classes. Pour les autres écoles, les interventions sont destinées en priorité à tous les élèves de CP/CE1/CE2. Plus de 7500 élèves sont touchés tous les ans par le travail des musicien-ne-s intervenant-e-s.

Au Conservatoire, nous distinguons 2 étapes : l'éveil, pour des élèves en CP (5-6 ans) et l'initiation pour les élèves en CE1 (6-7 ans). Danse et musique évoluent de manière distincte. Le théâtre proposant des cours d'initiation sur d'autres tranches d'âge, il sera présenté dans une autre partie du présent document. Environ 150 élèves sont touchés en musique sur ces deux années et 60 enfants en danse.

En CP, les enfants qui s'inscrivent au Conservatoire ont deux cours hebdomadaires : chorale et éveil, pour une durée totale de 1h15 par semaine. En CE1, il.elles choisissent entre un instrument unique ou un parcours pour découvrir plusieurs instruments. Dans les deux cas, un cours de Formation Musicale (FM) complète l'apprentissage avec des notions générales musicales (chant, rythme, lecture, écoute d'œuvres...), pour une durée totale d'1h45 de cours hebdomadaire.

La danse propose un cours d'éveil de 45 minutes pour les CP et un cours d'initiation d'1 heure pour les CE1.

Aujourd'hui, grâce à ce fonctionnement, les élèves inscrit-e-s au Conservatoire découvrent la danse ou la musique et de nombreux élèves des écoles profitent d'un enseignement artistique de qualité. Cependant, une place dominante reste donnée à la musique. De plus, certaines tranches d'âge restent exclues par les propositions et certains secteurs de la Ville sont peu présents au Conservatoire.

Afin de répondre à ces différentes interrogations, différentes solutions sont envisagées.

c) Vers un renforcement de l'éveil dès septembre 2022

Un éveil danse-musique sera mis en place hors temps scolaire au Conservatoire, dès la rentrée 2022. Porté par des enseignant·e·s spécialisé·e·s dans l'éveil et dans la danse, celui-ci s'adressera à des élèves en grande section de maternelle (4-5 ans) et CP (5-6 ans). Pour les élèves de CP, des ateliers mensuels de découverte des instruments compléteront l'apprentissage. 150 places supplémentaires seront ainsi créées dans les 2 ans à venir. De plus, un système de pédibus entre les écoles et le Conservatoire sera étudié avec la Direction Éducation Jeunesse afin de proposer ces activités sur le temps péri-scolaire. Ce développement suppose l'aménagement de certaines salles du Conservatoire en salle d'éveil.

En CE1, le fonctionnement actuel sera conservé, la danse venant s'ajouter au parcours de découverte des instruments. Une réflexion sera menée sur les débuts à l'instrument afin de donner plus de place à une pratique semi-collective.

Durant le temps scolaire, la répartition des heures des musicien·ne·s intervenant·e·s répondra aux mêmes critères qu'aujourd'hui. Afin de permettre aux élèves des écoles d'identifier le Conservatoire, les projets développés par les musicien·ne·s intervenant·e·s intégreront le « lieu Conservatoire » à un moment de l'année. De plus, un éveil danse fonctionnant par période sera proposé aux classes de CP et CE1 qui le souhaitent. Celles-ci se rendront quelques séances au Conservatoire pour découvrir cette discipline dans un lieu adapté avec un·e enseignant·e spécialisé·e. Pour compléter cette offre danse, un éveil hip-hop sera proposé pour les classes de CM1 sur le même fonctionnement.

Pour renforcer le lien entre le Conservatoire et les écoles et permettre un travail avec tous·tes les enseignant·e·s du Conservatoire sur la question de l'éveil, une coordination renforcée sera créée. Assurée par un·e musicien·ne intervenant·e, elle permettra de coordonner l'ensemble des actions présentées ci-dessus.

Enfin, le Conservatoire souhaite porter une réflexion autour de la place de la petite enfance dans les parcours proposés. En plus d'ouvrir des cours d'éveil pour la grande section de maternelle, différentes pistes sont imaginées, telles que la construction d'atelier parents-enfants ou une place plus importante de concerts jeune public dans la programmation.

En résumé :

- création d'un éveil artistique danse-musique pour les grandes sections et les CP hors temps scolaire dès septembre 2022
- aménagement de locaux adaptés pour l'éveil dès septembre 2022
- éveil danse au Conservatoire sur le temps scolaire pour des classes de CP et CE1 dès septembre 2022
- éveil hip hop pour les classes de CM1 dès septembre 2022
- identification du Conservatoire dans les projets portés par les musicien·ne·s intervenant·e·s dans les écoles
- création d'une coordination au sein des musicien·ne·s intervenant·e·s dès septembre 2022
- réflexion sur la mise en place d'une saison jeune public et d'ateliers parents-enfants

2. Les parcours d'apprentissage

2.1. Le 1^{er} cycle en musique

Si l'éveil artistique joue un rôle central dans la mise en place d'une démocratie culturelle en permettant à tous.les les enfants d'être en contact avec différents phénomènes artistiques, le premier cycle représente la porte d'entrée dans l'enseignement artistique spécialisé. Durant ces premières années, les élèves développent leur motivation et acquièrent les bases techniques indispensables à une pratique approfondie. Cependant, l'éveil artistique touchant un public varié, les élèves s'inscrivant dans un enseignement artistique spécialisé ont des profils et des besoins différents. Mieux comprendre ces derniers définira plus clairement les contours de l'enseignement spécialisé et sa structuration en premier cycle.

a) Un format actuel construit autour d'un parcours diplômant

Aujourd'hui, le Conservatoire propose, en musique, un parcours unique en premier cycle. Il est accessible à partir du CE2 (7-8 ans). Il se compose d'un cours de 1h30 de formation musicale pour acquérir des outils généraux de la musique et d'un cours individuel d'instrument de 30 minutes. Ces deux cours peuvent être complétés par un cours de pratique collective.

Cette dernière, constituant pour ainsi dire une des finalités de l'enseignement artistique, n'apparaît que de manière ponctuelle sur le premier cycle. De plus, l'actuel règlement du Conservatoire permet peu de souplesse dans l'organisation des études ni de tisser des liens d'une discipline à l'autre.

Dans le travail de concertation en amont de la rédaction du présent projet, les usager·e·s regrettent le manque de lien entre les différentes disciplines. L'équipe pédagogique, quant à elle, observe un manque de souplesse dans l'organisation des cours. Enfin, cette dernière est assez unanime sur la nécessité d'une pratique collective dès le début du premier cycle. Cependant, son format ne semble pas être défini pour tous.les de la même manière. De l'entrée à la pratique collective par le chant choral à une pratique collective orchestrale, en passant par une forme centrée sur l'instrument pratiqué, toutes les constructions semblent possibles et défendus.

Dans les années à venir, un travail doit être effectué afin de faire évoluer les débuts dans l'enseignement spécialisé.

b) Un temps pour l'expérimentation pédagogique dans les cours d'instrument

Dans un premier temps, une plus grande souplesse sera donnée aux enseignant·e·s au niveau du format des cours : nombre d'élèves par cours, durée, nombre de cours par semaine... Ce fonctionnement valorisera la place du cours semi-collectifs pour les débuts artistiques. Cette approche en groupe développe dès le plus jeune âge le plaisir de jouer à plusieurs et l'importance de rester à l'écoute des autres tout en apprenant. La mise à jour du règlement facilitera cette expérimentation. Un bilan des expérimentations sera effectué pour déterminer une forme plus définie pour les différentes disciplines d'ici septembre 2025. En parallèle, des formations seront proposées aux enseignant·e·s qui le souhaitent afin de les accompagner dans ces différentes pédagogies.

c) Une place pour les élèves adolescent·e·s débutant·e·s

La construction de ces nouveaux parcours sera particulièrement adaptée au rythme d'apprentissage des plus jeunes. Il ne faut cependant pas oublier que l'envie d'entrer dans un apprentissage artistique peut arriver à tout âge, et notamment à l'adolescence. Cette tranche d'âge, en pleine mutation et recherche de soi doit trouver

naturellement sa place au sein du Conservatoire. Un groupe de travail, lancé à partir de 2023 sur cette thématique, proposera des parcours adaptés à des adolescent·e·s débutant·e·s.

d) Un soutien aux parents dans le suivi de leurs enfants

Suite aux différents temps de concertation, il semble qu'une grande partie des parents non musiciens ne se sentent pas à leur place dans le suivi de leurs enfants dans la pratique artistique à la maison. Une réflexion sera menée à partir de 2023 afin de trouver des stratégies pour mieux accompagner la pratique à la maison pour les plus jeunes et donner des clés de suivi aux parents qui le souhaitent. Au-delà de ces outils, ce sont réellement des repères culturels qui peuvent être transmis.

e) Une place renforcée pour la pratique collective

Quelle place occupe la pratique collective en premier cycle et comment de l'articuler avec les autres cours ? Afin de répondre à cette question, un groupe de travail sera créé d'ici janvier 2023. Pour mieux cibler les possibilités actuelles et les besoins à venir, un état des lieux des salles de pratique collective sera réalisé. La réalisation d'ensembles à tout âge n'était pas une priorité lors de la construction du bâtiment pensé pour le Conservatoire. Il est intéressant de constater qu'un lieu est souvent une transcription architecturale d'une philosophie de l'éducation artistique. Comment aménager et penser le Conservatoire de Grenoble d'aujourd'hui et de demain afin que celui-ci devienne le reflet des préoccupations et des souhaits des citoyen·ne·s ?

L'ensemble de ces réflexions et de ces expérimentations aboutira à la mise en œuvre de nouveaux parcours dès le premier cycle. L'ambition de ce projet est donc dès aujourd'hui de comprendre mieux les besoins des usager·e·s et d'expérimenter de nouveaux formats pédagogiques afin de pouvoir proposer demain de nouveaux parcours adaptés à notre société et à nos citoyen·ne·s. Ces parcours seront la suite logique de l'éveil artistique et permettront à davantage d'enfants de s'inscrire et de s'épanouir dans un apprentissage artistique spécialisé.

En résumé :

- évolution des parcours en lien avec les besoins des usager.e.s
- mise en place de parcours adaptés à des débutant.e.s adolescent.e.s dès septembre 2023
- expérimentations pédagogiques autour de la place du collectif dans les cours d'instrument facilitées et accompagnées sur 3 ans
- tous les élèves en 1^{er} cycle ont une pratique collective en septembre 2024
- nécessité de lieux adaptés à la pratique collective
- accompagnement des familles dans la pratique à la maison

2.2. Vers la création d'un 2^e et d'un 3^e cycles non diplômants

a) Le 2^e cycle aujourd'hui

Aujourd'hui, le deuxième cycle est organisé de la façon suivante : un cours individuel d'instrument de 45 minutes, un cours de Formation Musicale d'1h30 et une pratique collective d'1h30 à 2h sur un semestre. Cette dernière permettant d'atteindre des objectifs fondamentaux, tant artistiques qu'humains, valorisant le travail individuel de tout musicien, il nous semble important d'élargir la pratique collective à l'année. Une réflexion

sera menée prochainement pour une éventuelle intégration dans ce cycle de cours de musique de chambre, pour l'instant réservés aux élèves en troisième cycle.

b) Mise en place de parcours non diplômants

L'adolescence est une période charnière dans la construction de l'enfant. À cet âge, un désintérêt pour la musique peut naître, les élèves ne se retrouvant plus dans l'association entre cours individuels, cours de Formation Musicale et pratique collective. Le parcours personnalisé, bien que proposé actuellement au Conservatoire de Grenoble, n'est pas assez mis en valeur dans l'offre pédagogique. Ce format semble pourtant en accord avec les besoins des usager.ère.s, comme souligné dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique dès 2008 : « la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Mais un encadrement est également nécessaire pour aider à formuler les désirs et les mettre en forme dans une proposition cohérente ». Ainsi, nous allons renforcer et mettre en avant cette offre de parcours personnalisé en deuxième cycle. Elle s'articulera autour de la participation à une pratique collective, car vectrice de rencontres, d'échanges et ainsi de motivation pour l'élève adolescent.e. Elle sera complétée par des cours d'instruments à durée adaptable et une Formation Musicale par modules, ciblant les besoins de l'élève. Cette offre nous semble adaptée aux élèves collégien.ne.s et lycéen.ne.s souhaitant terminer une formation non diplômante et s'épanouir musicalement en parallèle de leur scolarité. Des modalités d'évaluation et d'orientation seront imaginées afin de permettre à tout moment aux élèves qui le souhaitent de réintégrer le cursus diplômant.

c) Le 3^e cycle et création d'un parcours personnalisé

À la fin du second cycle, trois voies sont proposées aux élèves : le troisième cycle, le Cycle Spécialisé (anciennement CEPI) et les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES). Un travail sera mené ces prochaines années, afin de nourrir le contenu des nouveaux Cycles Spécialisés et CPES et de proposer aux élèves avancé.e.s une formation complète, soutenue, pré-professionnalisante.

De nombreux musicien.ne.s adultes de bons niveaux sont présent.e.s sur le territoire, notamment les étudiant.e.s. En plus du troisième cycle, un parcours personnalisé, non diplômant, sera proposé. Choix d'une pratique collective seule, ensembles/orchestres ou musique de chambre, complétée si besoin de cours de soutiens instrumentaux, individuels ou par groupes.

Certain.e.s adultes, désireux.euses de développer de nouveaux repères artistiques, sont souvent à la recherche de cours de culture musicale adaptés. Dès septembre 2022, des ateliers d'écoute seront développés pour répondre à ces besoins. De plus, une réflexion sera menée pour construire des cycles de conférences autour de la saison artistique du Conservatoire.

En résumé :

-réaffirmation du parcours personnalisé non diplômant en deuxième cycle, adapté aux adolescent.e.s, dès septembre 2023

-trois filières à partir du troisième cycle et mise en place d'un parcours personnalisé non diplômant, répondant aux besoins des élèves adultes et étudiant.e.s de bon niveau (septembre 2023)

-nécessité de lieux adaptés aux pratiques collectives

2.3. Une place renforcée pour la pratique collective

Au-delà des notions artistiques, les pratiques collectives véhiculent des valeurs humaines, telles que l'écoute, le partage, la mobilisation et le travail de tous.tes vers un but commun.

En danse et théâtre, les cours sont axés dès le début de l'apprentissage sur le travail collectif. A contrario, en musique, l'offre de pratique collective est actuellement limitée en premier cycle et semestrielle en deuxième et troisième cycle. Étant donné l'importance de cette pratique dans le parcours de l'élève, il est de notre objectif de proposer cette pratique tout au long de l'année, sous différents formats.

a) Une pratique centrale tout au long du parcours

En premier cycle, comme précisé précédemment (cf.page 6), la création de nouveaux ensembles pour débutant·e·s s'intégrera à l'apprentissage.

En deuxième cycle, l'actuelle offre sera maintenue et élargie à l'année (cf.page 7).

À partir du troisième cycle, le Conservatoire propose une variété d'ensembles de haut niveau. Ces orchestres se dérouleront à l'année. De plus, chaque année, les élèves en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur participent à une session encadrée par les musicien·ne·s de l'Orchestre des Pays de Savoie et selon la programmation, à l'orchestre des enseignant·e·s du Conservatoire. Cette collaboration prestigieuse familiarise les élèves à l'environnement professionnel.

La musique de chambre est pour l'instant réservée aux élèves à partir du troisième cycle. Nous aimerions étendre cette offre au deuxième cycle, en priorisant les élèves en classes à horaires aménagés collègue, qui pourraient ainsi bénéficier de cours de musique de chambre sur le temps scolaire au Conservatoire.

b) Des pratiques collectives au service de la diffusion

Elles s'inscrivent dans un cadre large, allant de la simple sensibilisation pour un public parfois éloigné du Conservatoire à des représentations dans des cadres plus traditionnels pour un public habitué. Ainsi, elles offrent à tous les citoyen·ne·s de la Ville un moment de partage unique, au-delà du spectacle artistique. Elles constituent pour le jeune public une porte d'entrée dans le monde culturel et peuvent susciter l'envie de s'orienter vers un apprentissage artistique.

Cette volonté de renforcer encore d'avantage l'offre de pratiques collectives devra s'accompagner, en plus de la recherche de nouveaux lieux de diffusion, de l'aménagement de nouvelles salles de répétitions. Mais aussi d'un nouveau plateau, permettant d'accueillir plus d'artistes, afin de mener des projets transversaux de grande ampleur (musique, danse et théâtre).

Développer des locaux adaptés à la pratique collective au Conservatoire, c'est étoffer l'offre culturelle de la Ville tout en permettant aux élèves de développer des compétences artistiques et humaines.

En résumé:

- offre de pratiques collectives renforcée, plus diversifiée, sur toute l'année et tout au long du cursus de l'élève
- concerts tout au long de l'année, sur tout le territoire : place centrale des élèves dans la vie artistique locale (dès septembre 2023)
- besoin de nouvelles salles de répétitions
- besoin d'un plateau permettant des projets transversaux de grande ampleur

3. Le développement du parcours chorégraphique

a) État des lieux et limites observées

Aujourd'hui, ce cursus est plutôt pensé comme un chemin unique, menant d'un éveil à l'âge du CP à un diplôme pré-professionnalisant. La qualité de cette formation est reconnue au niveau national. Chaque année, plusieurs élèves s'orientent vers une carrière professionnelle en intégrant des écoles supérieures.

Si ce parcours correspond à de nombreux élèves, il soulève néanmoins différentes questions :

- Lors de leur inscription au Conservatoire, les futur·e·s élèves s'orientent soit vers la musique soit vers la danse. Le choix s'opère donc en général au regard du vécu de la famille et de la représentation qu'elles ont de chaque discipline. Ce type d'orientation contribue à entretenir la représentation genrée de la danse. Est-il possible d'imaginer des années communes d'éveil et d'initiation pour la musique et la danse, afin de permettre à tous·tes de choisir une pratique artistique spécialisée de manière « plus éclairée » ?
- Serait-il possible de créer des cours d'éveil danse pour les classes de CP et CE1 de la Ville afin de permettre à tous les enfants de découvrir la danse ?
- L'adolescence est souvent un âge charnière dans le parcours des élèves. Certain·e·s mettent un terme à leurs activités extrascolaires tandis que d'autres enfants souhaitent justement commencer une activité. Est-il possible d'imaginer des cours permettant à des élèves adolescent·e·s de débiter la danse ?
- Certain·e·s élèves d'un niveau avancé arrêtent, à contre cœur, lors de la fin du **cycle 2** par manque de temps pour poursuivre le parcours complet. Est-il possible d'imaginer un parcours adapté à ces élèves ?

b) Des solutions envisagées à court terme

Créations d'un éveil artistique hors temps scolaire au Conservatoire pour les élèves de GS et CP (cf. page 4, l'éveil artistique au Conservatoire), mise en place de cours débutant·e·s adolescent·e·s, développement d'ateliers de création chorégraphique pour des élèves d'un niveau de fin de cycle 2 et mise en place de cours de découverte de la danse sur le temps scolaire sont autant de propositions faites pour répondre à ces différentes questions.

Un développement, imaginé sur 3 ans et s'appuyant sur l'utilisation de deux nouveaux studios de danse et le recrutement de deux enseignant·e·s de danse supplémentaires, permettra d'atteindre ces différents objectifs, d'accueillir plus de 350 élèves supplémentaires et de faire découvrir la danse aux élèves des classes de CP et CE1 de la Ville sur le temps scolaire. De plus, ce travail permettra d'améliorer la parité au sein des cours de danse. Un bilan sera réalisé chaque année pour observer cette amélioration.

En résumé :

- lutte contre la représentation genrée de la spécialité
- développement d'un éveil artistique pour les grandes sections et les CP hors temps scolaire dès septembre 2022
- proposition d'un éveil danse pour les CP et CE1 sur le temps scolaire dès septembre 2022
- création de cours débutant·e·s adolescent·e·s (septembre 2023)
- création d'ateliers chorégraphiques pour les élèves avancé·e·s hors cursus diplômant
- 350 élèves supplémentaires dans les 3 ans
- recrutement de deux enseignant·e·s danse supplémentaires sur 2 ans
- utilisation de 2 nouveaux studios de danse en septembre 2023

4. Le développement du parcours théâtral

Le parcours théâtre du Conservatoire se structure de la manière suivante : un cycle d'initiation réservé aux élèves en Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) au Collège Lucie Aubrac et un parcours diplômant, structuré en cycles (cycle 1, 2 et 3 et CPES en préfiguration) et accessible à partir de 15 ans.

a) Le théâtre présent dans le parcours d'éveil et d'initiation

Dans un souci d'inscrire le théâtre dans le parcours d'éveil et d'initiation proposé aux élèves primaires et collégien·ne·s, un travail sera mené sur les années à venir, en collaboration étroite avec l'équipe pédagogique, pour l'élaboration d'une approche du théâtre pour les plus jeunes. Ainsi, pour les CE2, un parcours de découverte du théâtre sera mis en place sur le temps scolaire, en sessions de 6 semaines. Puis un parcours d'éveil pour les élèves CM1-CM2-6èmes. Enfin, pour les 5^{es}/ 4^{es}/ 3^{es}, un parcours d'initiation hors temps scolaire sera élaboré.

b) Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur en préfiguration

Le Conservatoire a déposé une demande pour obtenir l'agrément des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur pour le théâtre. La mise en place de ce cycle, qui prendra la place de l'actuel CEPI, offrira aux élèves souhaitant s'orienter vers une carrière professionnelle un contenu adapté à la préparation aux concours.

c) Un cursus ouvert vers les autres disciplines et le monde amateur

D'autre part, afin d'apporter des techniques en interprétation et en présence scénique aux élèves musicien·ne·s et danseur·seuse·s, des ateliers théâtres seront ouverts. Pour les élèves musicien·ne·s et danseur·seuse·s en cycle spécialisé et en CPES, un module « théâtre » pourrait s'inscrire dans l'offre de formation pré-professionnalisante, dans une volonté d'ouverture vers d'autres arts.

Enfin, certain·e·s amateur·rice·s confirmé·e·s et ayant une pratique intensive souhaitent parfois se perfectionner auprès d'enseignants qualifiés. Une réflexion sera menée sur la réponse à donner à ces besoins spécifiques.

Les différentes propositions ci-dessus sont riches et variées. Elles permettraient de s'adresser à un nouveau public, allant des enfants à des adultes amateur·rice·s en passant par des adolescent·e·s désireux·euses de développer une pratique artistique. Plus de 100 nouveaux élèves pourront ainsi être concerné·e·s. Cependant, ces développements ne seront possibles qu'avec le recrutement d'un·e enseignant·e supplémentaire en théâtre et à la mise à disposition d'une salle supplémentaire adaptée aux besoins.

En résumé :

- volonté de développer le cursus théâtre sur les prochaines années
- élaboration d'un parcours découverte, éveil et initiation pour les plus jeunes, afin de les amener à essayer le théâtre, au même titre que les autres disciplines du Conservatoire (septembre 2023)
- création de parcours amateurs pour adultes/étudiants/anciens élèves (septembre 2023)
- nécessité du recrutement d'un enseignant théâtre supplémentaire
- besoin d'une nouvelle salle adaptée aux développements proposés

5. Renforcement des dispositifs en lien avec l'Éducation nationale

Dès les années 60, le Conservatoire s'est engagé au côté de l'Éducation nationale afin de développer des partenariats ambitieux. Encore aujourd'hui, ce partenariat propose des classes à horaires aménagés et à modulations d'horaires. Celles-ci permettent à des élèves motivé-e-s par les activités musicales, chorégraphiques ou théâtrales la possibilité de suivre un double cursus scolaire/artistique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Ces dispositifs, allant de l'école primaire au lycée proposent les trois spécialités : musique, danse et théâtre.

a) Des classes à horaires aménagés à dominante vocale à l'école primaire à étoffer

Dans l'école primaire Jouhaux, une CHA à dominante vocale est proposé à des élèves du CE1 au CM2. Une quarantaine d'élèves est ainsi concernée chaque année et découvre au Conservatoire le plaisir du chant choral. Celui-ci est complété par des cours de Formation Musicale, de suivi vocal et d'atelier corporel. Ce dispositif pourrait accueillir davantage d'élèves. Une réflexion sera menée dans ce sens dans les années à venir.

b) Des classes à horaires aménagés musique, danse et théâtre au collège à réaffirmer

Le partenariat avec le collège sera renforcé. Dans ce sens des projets transversaux avec les élèves instrumentistes et danseur.seuse.s et impliquant les autres élèves non musicien-ne-s du collège veront le jour. Ces projets, encouragés par le Département et portés à la fois par le collège et le Conservatoire, permettront de réaffirmer le partenariat et de construire des échanges privilégiés entre les deux institutions, tant au niveau des directions que des enseignant-e-s.

Au collège Lucie Aubrac, une équipe de direction motivée et un bâtiment neuf sont autant d'éléments clés pour renforcer le partenariat. En plus de continuer le développement de ses CHA Théâtre, le collège souhaite mettre en place une classe orchestre. Celle-ci permettra aux élèves la pratique d'un instrument de musique sur le temps scolaire. La mobilisation d'enseignant-e-s du Conservatoire sera nécessaire pour l'encadrement de cette nouvelle offre, mais il est certain que le partenariat n'en sera que plus riche pour les années à venir.

c) Une construction de modulations d'horaires au lycée à poursuivre

La mise en place des modulations d'horaires avec les Lycées partenaires, à savoir Mounier et Argouges est en cours. La construction du nouveau lycée Mounier apporte des perspectives intéressantes, notamment pour la danse, avec une salle polyvalente mais également un internat. C'est une réelle opportunité pour des élèves du Département Isère souhaitant profiter de l'offre de double cursus au Conservatoire de Grenoble.

Il faut retenir que ces dispositifs permettent aux enfants de concilier leur scolarité avec un apprentissage artistique. Une meilleure visibilité, portée par une mobilisation de tous les acteurs, permettra aux familles et aux élèves de prendre connaissance de ces aménagements et de s'y inscrire plus facilement.

En résumé:

- renforcement du lien avec le collège Charles Münch et Lucie Aubrac : un contenu pédagogique plus diversifié dès la rentrée 2022
- poursuite du développement des modulations d'horaires dans les Lycées pour la rentrée 2022

- renforcement de la communication autour des dispositifs proposés dès janvier 2023
- besoin d'aménager des salles au Conservatoire sur les deux prochaines années, pour accueillir les projets des élèves et faciliter les projets transversaux avec les établissements partenaires

6. Le développement des filières pré-professionnelles

a) Un nouveau chemin vers la professionnalisation: les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

Suite aux dernières réformes de l'enseignement artistique, le Conservatoire a reçu l'agrément pour la mise en place de Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) pour la spécialité musique. Cet agrément réaffirme le savoir faire de notre établissement dans l'encadrement des élèves avancés dans leurs études musicales. Les CPES pour les disciplines danse et théâtre sont en préfiguration, dans l'attente de l'agrément.

Ce nouveau cursus permet l'accompagnement des élèves dans leurs projets professionnels, en les préparant aux concours des écoles supérieures. En plus de cours et modules adaptés à leurs besoins, ils bénéficient du statut « étudiant ». Les CPES confirment, à travers un examen d'entrée commun aux quatre établissements, une volonté de s'inscrire dans le réseau de l'Arc Alpin.

L'objectif de ces prochaines années sera d'affiner le contenu de ce cursus en prenant en compte les nouveaux enjeux de la professionnalisation. Une attention particulière sera portée au projet professionnel de chaque élève. Un suivi sera assuré par le professeur référent, en lien avec la direction. Il sera nécessaire d'avoir des salles disponibles pour que ces élèves puissent travailler ou répéter un projet, mais également l'aménagement d'un lieu de convivialité et ainsi créer un véritable espace de rencontres entre artistes en devenir.

b) Une adaptation de l'actuel Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

Afin de garantir une offre de cursus adaptée à tous les élèves, le Conservatoire a fait le choix de garder l'ancien cycle pré-professionnalisant, le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI), renommé Cycle Spécialisé. Il permet ainsi d'accueillir les élèves souhaitant un suivi poussé et voulant s'investir davantage dans leur pratique artistique, mais n'ayant pas encore le profil CPES. Une réflexion sera menée dans les années à venir afin de finaliser le contenu de ce Cycle spécialisé et comment l'articuler de façon claire avec les CPES.

c) Une construction en lien avec les lycées et l'Enseignement supérieur

La mise en place des modulations d'horaires avec les lycées Mounier et Argouges, proposant un internat et des salles, sera un vrai avantage dans l'offre pour les élèves en Cycle Spécialisé/ CPES souhaitant s'investir pleinement dans leur double scolarité.

Le Conservatoire est lié par convention avec toutes les structures d'Enseignement supérieures de Grenoble, permettant ainsi, au public étudiant-e de bénéficier d'un statut « Artiste de Haut Niveau ». Ces élèves, souvent avancé-e-s dans leurs études artistiques, sont des éléments moteurs de l'établissement. Ce statut leur permet notamment un aménagement de leur emploi du temps et des validations de crédits. Ce lien entre le Conservatoire et l'Enseignement supérieur est une exception grenobloise, depuis 2017. Ce modèle a été repris depuis par de nombreuses villes.

d) Des élèves CPES participant au rayonnement du Conservatoire

Une attention particulière sera portée à la mise en situation professionnelle des élèves en CPES, à travers la réalisation d'un projet artistique personnel, avec maîtrise de tous les éléments nécessaires à son aboutissement : conception, communication, programmation, recherche de lieux de diffusion.

Enfin, la participation à des projets de plus grande ampleur est importante pour ces élèves pré-professionnel-le-s. Il.elle.s intègrent régulièrement l'orchestre des enseignant.e.s du Conservatoire et participent également à la session d'orchestre des Jeunes de l'Arc Alpin, encadrée par les musicien-ne-s de l'Orchestre des Pays de Savoie. La salle Stekel limite cependant les projets à une soixantaine d'artistes sur scène. Un grand plateau serait un atout inestimable pour donner une toute autre dimension aux projets collectifs. Ce lieu permettrait également des propositions artistiques pluridisciplinaires de plus grande ampleur, mêlant musique, danse et théâtre.

En résumé :

- continuer la réflexion en réseau sur les contenus des CPES, en lien avec les problématiques du monde professionnel
- élèves CPES et Cycle Spécialisé moteurs de diffusion sur le territoire
- besoin d'espaces dédiés pour les élèves en CPES et Cycle Spécialisé : lieu de rencontre, salles supplémentaires pour le travail personnel
- besoin de salles de pratiques collectives et d'une salle de concert permettant d'accueillir des orchestres à effectif plus important et des projets transversaux

7. L'accompagnement des élèves

Nous avons présenté dans les précédents paragraphes les ambitions en termes de réorganisation et construction de nouveaux parcours. Cependant, ceux-ci doivent être associés à un suivi complet comprenant orientation, évaluation et échanges réguliers avec les élèves et leurs familles.

Le Conservatoire a un rôle à jouer afin de clarifier les besoins des élèves pour les orienter au mieux. L'échange et la concertation seront évidemment la première porte vers une orientation éclairée. De l'accueil des nouveaux.elles à l'accompagnement des interruptions ou de fins d'études artistiques, les élèves auront la possibilité de rencontrer l'équipe de direction du Conservatoire lors de différents temps d'échanges. Une communication entre pairs pourra également être favorisée afin de faciliter l'entraide entre les acteurs.rices du Conservatoire.

En parallèle, une évaluation régulière des élèves, sous différentes formes, permettra de les situer dans leur apprentissage et de les envoyer dans les parcours les plus adaptés. Enfin, un échange régulier entre les familles et le Conservatoire, aussi bien assuré par les enseignant.e-s que par la direction, permettra aux familles d'accompagner leurs enfants au quotidien.

Une communication plus claire sur l'ensemble des parcours proposés par le Conservatoire guidera les familles durant toute la durée des études.

Enfin, une veille sur les publics fréquentant le Conservatoire sera initiée. Celle-ci apportera une meilleure compréhension des besoins et attentes et donnera des éléments pour affiner aussi bien les parcours, la communication et le suivi.

En résumé :

- travail sur 3 ans autour des formats d'évaluation des élèves
- évaluation et suivi de chaque élève au service de l'orientation
- réalisation d'une communication claire autour des parcours et de l'orientation pour janvier 2024

8. La place des publics en précarités cumulées

a) Une pratique artistique pour les personnes en situation de handicap

Le Conservatoire développe une pratique artistique pour les personnes porteuses de handicap. Cet enseignement artistique est garanti par un.e enseignant.e spécialisé.e. Il propose des ateliers pour des personnes en situation de handicaps lourds, en les accueillant au Conservatoire, dans des locaux accessibles ou en se déplaçant dans des structures partenaires. Les instruments, développés en partenariat avec un bureau d'ingénieur sont adaptés aux différents types de handicap et en constante évolution. Ces cours sont développés en partenariat avec des structures d'accueil. 20 élèves sont concerné.e.s cette année.

Cependant, le nombre de structures associées est aujourd'hui limité. Le Conservatoire souhaite développer davantage ce type de partenariats dans les années à venir afin de toucher davantage de public. Le.la nouveau.velle enseignant.e « musique et handicap » devra être référent.e pour mener, avec l'équipe de direction, un développement global du département et tisser des liens avec de nouvelles structures.

Il est à noter qu'un aménagement des espaces a été fait ces dernières années, notamment au niveau de l'accessibilité de la salle Stekel.

b) Une réflexion autour des « handicaps cachés »

Un travail devra également être mené autour des handicaps « cachés », notamment les Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) et les Trouble du Déficit de l'Attention avec/sans Hyperactivité (TDAH). La musique offre un cadre d'éveil important pour ces élèves : comment détecter ces handicaps, comment orienter ces élèves et comment les accompagner dans leur apprentissage ?

La mise en place d'un référent handicap devrait permettre de répondre à ces questions et d'assurer un meilleur suivi de ces élèves.

Des formations seront mises en place afin d'accompagner les enseignants qui souhaitent développer leur compétence dans l'accompagnement d'élèves porteur.euse.s de handicap.

c) Une programmation à destination d'un public en précarités cumulées

- Aller à la rencontre du public

Un travail en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été lancé dès janvier 2022 afin de mieux cibler les lieux possibles et de développer des actions en faveur des publics en précarités cumulées. Ces nouveaux lieux seront autant de possibilités de diffusion pour les enseignant.e.s et élèves souhaitant s'investir auprès de ces publics.

- Amener le public au Conservatoire :

D'un autre côté, un travail sera mené afin de permettre au public de différents établissements spécialisés de se rendre aux événements artistiques du Conservatoire.

En résumé :

-renforcement du lien avec le CCAS dès la rentrée 2022

-développement de l'offre « musique en handicap » dès septembre 2023

-présence régulière du Conservatoire dans diverses structures de la Ville, à travers des concerts ou spectacles de danse et théâtre / un public en précarités cumulées plus présent au Conservatoire (dès septembre 2023)

-réflexion sur la mise en place de parcours personnalisés dès septembre 2023

II. Une image renforcée pour le Conservatoire

1. L'hospitalité au Conservatoire

Nous avons vu dans la partie précédente qu'un travail approfondi sur le parcours et le suivi des élèves sera réalisé. Il permettra d'accueillir un public plus varié. Le nouveau public se sentira alors réellement à sa place et considérera le Conservatoire comme un établissement lui correspondant. Ce développement agit déjà sur une forme d'hospitalité. L'image du Conservatoire en sera changée sur le long terme et l'établissement correspondra alors aux besoins d'une plus grande partie de la population.

Cependant, il semble indispensable de travailler sur l'accueil du public d'une manière directe. En effet, suite au travail de concertation mené avec les différent·e·s acteur·rice·s du Conservatoire dans le cadre de la préparation du présent projet, il ressort une forme d'urgence de rendre le lieu plus accueillant.

a) Des besoins exprimés par les acteur·rice·s du Conservatoire

Différents besoins ont été évoqués. Ainsi, tous les acteur·rice·s du Conservatoire désirent un hall d'entrée plus attrayant, avec des couleurs plus apaisantes, une lumière plus douce et un mobilier plus adapté. Il·elle·s aimeraient être guidé·e·s par une signalétique plus claire dans leurs différents déplacements. L'implantation de l'espace d'accueil ne permet pas un contact direct avec les personnes entrant dans le hall et cache l'accès à la salle Stekel et à la bibliothèque. Les espaces d'accueil pourraient permettre davantage de diffusion, comme l'organisation d'expositions, de concerts ou de spectacles. Enfin, il n'existe aujourd'hui ni d'espace favorisant la rencontre entre les parents, les élèves et les agent·e·s du Conservatoire, ni de lieux permettant au public de s'installer à une table pour travailler ou prendre une petite collation. Les abords du Conservatoire pourraient également être aménagés afin de favoriser les échanges et les rencontres.

b) Des nouveaux aménagements imaginés

Pour répondre à ces besoins, si importants pour le bien-être des acteurs du Conservatoire et pour l'image que renvoie le Conservatoire aux citoyen·ne·s de la Ville de Grenoble, deux objectifs sont fixés. Un réaménagement du hall mené en lien avec un cabinet d'architectes d'intérieur, permettra de concevoir un espace d'accueil adapté à tous. Une réhabilitation d'anciens bureaux attenants au hall permettra l'ouverture de nouveaux espaces, éventuellement ouverts vers l'extérieur, favorisant le lien entre les acteur·rice·s du Conservatoire et répondant aux besoins énoncés.

Un programme est rédigé en parallèle du présent projet pour détailler les besoins et préparer les futurs aménagements.

En résumé :

- grande attente des acteurs du Conservatoire autour de l'hospitalité
- accompagnement des élèves et leurs familles pendant tout leur parcours au Conservatoire
- rédaction d'un programme de rénovation des lieux d'accueil dès juillet 2022
- réaménagement du hall d'ici 3 ans
- aménagement de nouveaux espaces d'accueil ouverts sur l'extérieur d'ici 3 ans

2. Développement d'un plan de communication

La première partie du projet d'établissement retrace point par point le développement du Conservatoire afin de lui permettre d'être réellement adapté aux besoins des citoyens de la Ville, notamment par un travail sur les offres pédagogiques, la qualité de l'accueil et les programmations de diffusion. Cependant, l'ensemble des évolutions ne seront effectives qu'avec une visibilité pour l'ensemble des publics. Celle-ci sera permise par une communication précise et efficace. Nous avons identifié deux publics distincts vers lesquels communiquer : le public du Conservatoire et le non public. Ce dernier terme, désignant des personnes n'étant pas inscrites au Conservatoire, prendra une forme particulière en fonction de l'objet de la communication.

a) Une communication plus claire pour les usagers du Conservatoire

Le public du Conservatoire est aujourd'hui informé de différentes manières. Mails, logiciel de scolarité (DuoNET), site internet, plaquettes et flyers sont autant d'outils au service de la communication.

La communication administrative permet un lien efficace avec les familles par mail, quoiqu'un peu froide et impersonnelle. La réalisation de mails plus personnalisés et la mise en place d'une communication par SMS pour les communications urgentes permettra de l'améliorer rapidement.

La communication pédagogique, concernant les différents parcours des élèves, est présente sur le site internet. Elle ne semble pas aujourd'hui apporter toutes les réponses aux familles. Une mise à jour de cette communication, sous forme notamment de schémas, des tableaux voire de courtes bandes dessinées permettra de la clarifier. Des réunions d'informations proposées par la direction viendront compléter ces documents.

La communication sur les événements artistiques se fait aujourd'hui par mails, affiches, flyers et sur le site internet. Elle peut-être davantage mise en valeur, en revoyant notamment les espaces de communications au sein du Conservatoire, tels l'accueil et la bibliothèque.

b) Développement de la communication pour le « non public » du Conservatoire

Le public extérieur du Conservatoire est aujourd'hui peu touché. L'enjeu de l'année 2022-2023 sera de déterminer dans un premier temps les principaux publics à toucher et les moyens pour y parvenir. S'appuyer sur les autres équipements culturels de la Ville, tisser des liens avec le milieu associatif, transmettre des informations aux familles de Grenoble par les écoles, utiliser différents médias et réseaux sociaux de la collectivité sont des pistes devant être approfondies.

Enfin, afin de permettre à l'équipe de direction de posséder les clés nécessaires au développement d'un plan de communication, des formations pourront être proposées dans les années à venir.

En résumé:

- échanges réguliers avec les usagers et l'équipe pour améliorer la communication dès septembre 2023
- meilleure visibilité du Conservatoire hors les murs (septembre 2023)
- communication claire sur les parcours proposés au Conservatoire ainsi que les procédures administratives (janvier 2024)

3. Renforcement de la place de la diffusion dans les missions du Conservatoire, un lien renforcé avec les autres services de la Ville

Nous avons évoqué le Conservatoire en tant qu'établissement d'enseignement artistique. Son rôle ne s'arrête pas là. En effet, à travers l'organisation de nombreux événements, il prend une place centrale dans la vie artistique locale. En présentant les concerts, spectacles d'élèves et d'enseignant-e-s, en accueillant des artistes invité-e-s, il va à la rencontre du public, afin de le sensibiliser à différentes formes de créations. Ce travail de sensibilisation contribue à toucher un public toujours plus nombreux et varié.

Aujourd'hui, la diffusion de notre établissement peut être améliorée, en cherchant à inscrire davantage le travail des élèves et des enseignant-e-s dans divers lieux de la Ville, de la métropole, du Département et de la Région.

a) Une diffusion développée sur l'ensemble de la Ville

Au sein de la Ville, les élèves et enseignant-e-s se produisent déjà à la salle Messiaen, au Musée, au Muséum, aux bibliothèques et au Théâtre Municipal de Grenoble (TMG). Nous cherchons à renforcer ces partenariats, en proposant des spectacles et concerts plus nombreux et plus réguliers dans ces lieux. De plus, nous développons le lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour des concerts envers des publics à précarités cumulées. Le lien avec la Direction Éducation Jeunesse et la Direction Action Territoriale permet un accès facile aux publics dans tous les quartiers de la Ville, à travers les écoles et les Maisons des habitant-e-s.

De façon globale, il conviendra d'être attentif aux différentes propositions artistiques à présenter dans ces lieux, pour s'adapter aux mieux aux divers publics représentés et s'ancrer dans d'éventuelles thématiques déjà présentes.

b) Une diffusion élargie à l'échelle du Département

Au niveau de l'agglomération et du Département, nous continuerons à réaliser des projets communs, comme le préconise le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

De cette manière, la diffusion est considérée comme un véritable outil d'Éducation Artistique et Culturelle.

En résumé:

- présence accrue dans les écoles, pour toucher plus de 5000 personnes supplémentaires par an dès la rentrée 2022
- liens renforcés avec les autres services de la Ville et le CCAS sur ces prochaines années
- réflexions sur une diffusion au-delà de la Ville, sur le Département et la Région, dès la rentrée 2023

4. La vie démocratique au Conservatoire

a) Un aménagement de lieux d'accueil favorables à la vie démocratique

Le réaménagement des lieux d'accueil du public (cf. page 16, l'hospitalité) favorisera la rencontre entre les différent-e-s acteur.rice.s du Conservatoire dans des lieux appropriés. Les échanges seront ainsi facilités. Cet

ensemble de paramètres est favorable à l'écllosion d'un nouvel élan démocratique dans la vie du Conservatoire. L'équipe de Direction souhaite accompagner cet élan de différentes manières.

Tout d'abord, le lien entre le Conservatoire et les usagers sera renforcé. Dès septembre 2022, des échanges réguliers entre la Direction et les usagers seront organisés. De plus, afin de mieux cerner les différents besoins, des questionnaires seront réalisés à différents moments de l'année.

Ces différents lieux faciliteront les échanges entre pairs et contribueront à l'émergence d'une vie démocratique. De plus, ils seront propices à l'épanouissement d'initiatives de la part des élèves et des parents d'élèves.

b) Un soutien à la vie associative au sein du Conservatoire

La vie associative en lien avec les usagers du Conservatoire sera favorisée dès septembre 2022. Ainsi, associations d'élèves et associations de parents d'élèves pourront se constituer. D'autres associations, regroupant différent·e·s élèves du Conservatoire, pourront également voir le jour, pour un travail autour de thématiques communes. Une salle sera dédiée aux associations, dans les locaux du Conservatoire, pour fluidifier leur fonctionnement. En passant d'un rôle de cohésion à un rôle de diffusion en passant par le partage et l'accompagnement, ces associations prendront une place au quotidien dans le fonctionnement de l'établissement.

En résumé :

- renforcement du lien avec les usagers
- soutien à la créations d'associations en lien avec le Conservatoire dès janvier 2023
- besoin d'aménagement de lieux d'accueils d'ici 2 ans

5. La bibliothèque, à la croisée des publics du Conservatoire

a) État des lieux

La bibliothèque spécialisée du Conservatoire est associée au réseau des bibliothèques de Grenoble. Son fond est constitué à 56 % de partitions. Des livres, des CD, des vinyles et des DVD forment les 44 % restant. Un espace de 160 m² propose au public les différentes collections ainsi que des postes d'écoute, de travail, de visionnage et de recherches, une section jeunesse ainsi qu'un piano. Ce lieu est ouvert à tous les publics, y compris extérieurs aux usagers habituel·le·s du Conservatoire.

Cependant, nous constatons aujourd'hui certaines limites dans son fonctionnement. Peu d'acteur·rice·s du Conservatoire, agent·e·s comme usager·ère·s, s'y rendent régulièrement. De plus, l'activité de la bibliothèque est aujourd'hui tournée quasi exclusivement vers la mise à disposition d'un fond pédagogique et artistique. Enfin, l'absence de politique documentaire empêche d'avoir une vision globale et de définir de manière précise les orientations en termes d'acquisition, de conservation et d'accès.

b) Élaboration d'une politique documentaire

En premier lieu, il semble donc prioritaire de s'attacher à la rédaction de la politique documentaire. Elle devrait pouvoir être achevée en début 2024. Ce travail sera accompagné de nombreuses tâches telles que la réalisation d'un désherbage (retrait du fond de certains ouvrages), un inventaire complet des fonds, une réorganisation des locaux, une redéfinition du plan de classement et une finalisation des fiches domaines.

Ces tâches s'affineront dans les mois à venir en concertation avec les agent·e·s concerné·e·s. Les objectifs à atteindre semblent dès aujourd'hui définis.

Tout d'abord, la bibliothèque doit être un lieu de passage incontournable pour les élèves du Conservatoire. Ainsi, nous souhaitons que le nombre d'acteur.rice.s inscrit.e.s augmente considérablement dans les 4 ans à venir.

Ensuite, une définition du rôle de médiation est souhaitable. La bibliothèque peut en effet être considérée comme un accompagnement dans l'enseignement artistique. Valoriser le fond musical jeunesse en direction des familles et réaliser des actions en direction des écoles de la Ville sont différentes pistes pour amener vers le Conservatoire des publics aujourd'hui éloignés. Dès l'année scolaire 2022-2023, la bibliothèque pourra proposer des actions en direction des écoles de la Ville.

De plus, une facilitation de l'accès aux collections doit être menée.

Un remplacement du mobilier et un réaménagement des espaces permettra une valorisation du fond et un accès plus simple aux collections.

Enfin, le fond de la bibliothèque peut être mutualisé, avec des structures de pratique en amateur et d'autres conservatoires.

En résumé :

- rédaction de la politique documentaire pour septembre 24
- facilitation d'accès aux collections
- augmentation de la fréquentation en passant de 250 à 1000 inscrits en 3 ans
- actions à destination des écoles et des familles dès septembre 22
- rôle de diffusion (conférences, concerts, expositions...) dès la rentrée 22

III. Un Conservatoire prêt à affronter les enjeux de demain

1. Un Conservatoire en lien avec la Métropole et le Département

Le Conservatoire, de par sa taille et la diversité des disciplines proposées doit être un établissement ressource pour l'ensemble de son territoire. Il est possible de voir cette implication à deux niveaux : la Métropole et le Département.

Aujourd'hui, le travail du Conservatoire se résume à des projets ponctuels réguliers avec d'autres conservatoires et associations de la Métropole et du Département. Ces projets permettent d'envisager des coopérations plus variées avec de nombreux établissements.

Le Conservatoire de Grenoble sera amené à s'inscrire dans une dynamique commune avec le Département de l'Isère. Par son ambition et les évolutions proposées, le présent projet d'établissement semble s'inscrire pleinement dans les préoccupations développées dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA). Par la suite, lors de la future convention d'objectifs, le Conservatoire définira avec le Département des points de développement possible, à l'échelle de la Métropole d'une part et du Département d'autre part. Ces derniers pourront permettre notamment la création de communautés de pratique, une définition départementale des critères d'évaluation dans les parcours diplômants, travail autour de la pratique collective ou encore une mise en commun des ressources de la bibliothèque du Conservatoire. En parallèle, des projets structurants continueront à être développés.

En résumé :

- poursuite des projets ponctuels avec d'autres établissements de la Métropole et du Département
- volonté de s'inscrire dans le SDEA

2. Renforcement du réseau à l'échelle régionale et nationale

a) Un réseau régional, l'Arc Alpin

Le Conservatoire de Grenoble, comme tout établissement à rayonnement régional, trouve un équilibre entre ses différentes missions, allant des débuts artistiques à la pré-professionnalisation. Pour cette dernière, un réseau avec des conservatoires de taille équivalente est un atout. Ainsi, le Conservatoire construit depuis plusieurs années un réseau avec d'autres conservatoires de la région, Annecy, Chambéry et le Conservatoire de l'Agglomération Porte de l'Isère, et forme ainsi le réseau de l'Arc Alpin. Récemment, le réseau s'est emparé de la question de la mise en place des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (spécialité musique), suite à l'arrêté du 5 janvier 2018. Que ce soit au niveau des contenus, afin de permettre aux étudiant-e-s d'avoir une formation diversifiée prenant en compte des enjeux de professionnalisation, mais également au niveau du concours d'entrée, commun aux quatre établissements. L'offre pédagogique du réseau Arc Alpin se traduit également par une session d'orchestre annuelle des élèves en CPES, encadré-e-s par les musicien-ne-s et un.e chef.fe invité-e de d'Orchestre des Pays de Savoie. En plus de profiter d'un accompagnement de qualité et de jouer un répertoire symphonique, les étudiant-e-s se produisent dans différentes salles de la région. Il est à noter que l'organisation des concerts à Grenoble est rendue difficile en raison du manque de place sur le plateau dans les salles Stekel et Messiaen.

b) Une veille à l'échelle nationale

Dans un contexte de changements dans l'enseignement artistique en France, le Conservatoire de Grenoble se doit de rester attentif aux différentes évolutions, en restant en dialogue permanent avec les autres conservatoires, au-delà de la région. Ainsi, cette veille nationale se traduira par des visites régulières auprès d'établissements dans tout le pays, la volonté de s'intégrer dans des réseaux de directions, notamment à travers des formations ou des groupes de travail spécifiques. Globalement une curiosité et une attention particulière sera portée aux expérimentations, aux évolutions, aux aménagements et aux nouveaux cursus qui se développent partout en France.

En résumé :

- continuer le travail sur l'offre de parcours CPES musique au niveau du réseau de l'Arc Alpin
- veille sur l'enseignement artistique en France

3. Transition environnementale

a) Une problématique trop absente du monde de la culture

Dans le milieu de la culture, la transition environnementale est souvent relayée au second plan. En effet, si les acteur.rice.s de la culture sont conscients de l'importance de leur place dans la société tant pour faire évoluer les mentalités que pour donner un sens à l'existence, il.elle.s abordent peu les questions climatiques. En-effet, celles-ci relèvent pour eux.elles de secteurs économiques bien identifiés, tel que l'agriculture et l'industrie. Le monde culturel n'aurait ainsi qu'une place limitée dans la transition environnementale ? Les dernières études montrent que la culture a bien un rôle à jouer dans cette réflexion sociétale, tant d'un point de vue symbolique que par la mise en œuvre de mesures concrètes. Le Conservatoire, par sa place centrale dans la formation des artistes de demain doit relever aujourd'hui ce nouveau défi.

b) Faire participer les acteurs du Conservatoire à la transition environnementale

Une étude sera menée quant à la mobilité des usager.ère.s et des agent.e.s du Conservatoire. Celle-ci pourra aboutir à différentes actions telles qu'une formation à l'éco-conduite des agent.e.s, une communication pour promouvoir les mobilités douces, une communication sur le Plan De Mobilité de la collectivité, une création de places supplémentaires pour les vélos et une signalétique fléchant le Conservatoire à l'échelle de la Métro, une étude des missions télé-travaillables des agent.e.s administratif.ve.s. En parallèle, une formation aux enjeux énergies-climat pourra être développée pour différents acteur.rice.s. Agent.e.s et élèves pourront en effet profiter de ces formations pour accroître leurs connaissances de l'impact de la culture sur le climat et découvrir comment il.elle.s peuvent être acteur.rice.s de la transition environnementale. Il est à noter que ces formations revêtent un enjeu particulièrement important pour les professionnel-le.s de demain.

c) Des actions pédagogiques et artistiques en adéquation avec cette transition

Un calcul de l'empreinte carbone des différentes actions permettra de mieux cibler les modifications à apporter. Dans l'attente ces résultats, il est toutefois possible d'envisager certaines actions concrètes afin de décarboner le fonctionnement. Mise en réseau pour l'organisation de certains évènements (master classes, concerts avec artistes invité.e.s, expositions...), transformation de certaines activités (examens), réduction de l'empreinte carbone dans la gestion des commandes (achat de livres fabriqués le plus proche possible, mutualisation des ressources entre conservatoires, groupement des commandes, prise en compte des émissions indirectes dans le calcul de l'empreinte carbone).

d) Une réflexion sur l'empreinte carbone du bâtiment

Le bâtiment central du Conservatoire est labellisé Patrimoine remarquable du XXe siècle. Une étude sera menée afin de mieux connaître l'empreinte carbone de ce bâtiment aujourd'hui. Celle-ci, mise en lien avec l'empreinte carbone des actions et des acteur.rice.s du Conservatoire permettra de calculer l'empreinte carbone globale. Différentes actions pourront alors être proposées pour la réduire. Travailler et améliorer cette empreinte carbone permettra au Conservatoire de relever les défis de demain tout en associant la culture, de manière symbolique, à la transition environnementale.

En résumé :

- formations des acteurs aux enjeux énergie-climat durant l'année 2022-2023

- création de nouvelles places pour les vélos pour la rentrée 2022
- amélioration de l’empreinte carbone de certaines activités du Conservatoire d’ici 2 ans
- étude sur la rénovation énergétique du bâtiment

4. Un fonctionnement en équipe fluidifié

Comme nous avons pu le voir dans les différentes parties précédentes, le Conservatoire est un établissement assurant de nombreuses missions. De l’enseignement spécialisé à l’éducation artistique et culturelle en passant par le soutien à la pratique amateur, de la diffusion des productions des élèves à l’organisation d’une saison culturelle professionnelle en passant par des projets avec de nombreux partenaires, l’implication du Conservatoire est multiple et implique une équipe importante.

Plus de 120 enseignant·e·s travaillent au quotidien au côté de plus de 30 agent·e·s administratif·ve·s et techniques. Une équipe de direction coordonne l’ensemble, constituée d’une cheffe de service, de deux directeurs des études, d’un responsable administratif et financier et d’un responsable de l’action culturelle et de la communication.

Aujourd’hui, afin de fluidifier l’organisation des différentes missions ainsi que la communication entre les agent·e·s, différentes évolutions sont imaginées.

a) Une communication au sein de l’équipe facilitée

Une clarification de l’ensemble des protocoles de l’administration est nécessaire. Celle-ci passera par une rédaction systématique de tâches à effectuer et de l’identification des agent·e·s chargé·e·s de ces tâches. Ainsi, elles pourront être assumées de manière plus rapide et le relai sera assuré de manière plus simple en cas d’absence d’agent·e·s. En parallèle, l’arrivée de nouvelles technologies (logiciels, wi-fi...) contribuera à leur simplification.

Dans le même temps, la charte de communication sera actualisée. Celle-ci doit permettre aux agent·e·s de savoir, pour chaque aspect, avec qui communiquer, comment et quel mode privilégier.

Ces ensembles d’actions permettront sur le moyen terme de fluidifier la communication et d’apporter plus de bienveillance dans les échanges au quotidien .

b) Des équipes en harmonie

La fluidification du fonctionnement devrait permettre de libérer du temps à l’équipe de direction afin de s’impliquer davantage au quotidien sur les actions culturelles du Conservatoire et au côté des partenaires. Un des objectifs visé est d’apporter davantage de soutien aux projets des enseignant·e·s. L’équipe administrative, quant à elle, aura une vision à la fois globale et précise des tâches à effectuer. L’équipe technique sera mieux informée du fonctionnement et des actions de l’établissement.

En résumé :

- réalisation de protocoles pour les différentes tâches dès septembre 2022
- actualisation de la charte de communication pour janvier 2023
- utilisation de nouvelles technologies

Le présent projet, par une analyse des nouveaux enjeux en lien avec l'enseignement artistique sur le territoire grenoblois et national, propose à la fois une mise en œuvre d'actions concrètes et l'ouverture de nouveaux chantiers. Si ce travail est planifié pour les cinq ans à venir, l'appropriation de nouvelles missions et les mutations qui en découlent s'inscrivent dans un temps plus large afin de préparer le Conservatoire de Grenoble pour les décennies à venir.

Réalisé grâce à un travail minutieux piloté par l'équipe de direction, ce projet est le fruit d'une année de préparation, en lien avec tous.tes les acteurs.trices qui donnent vie, au quotidien, au Conservatoire. L'équipe de direction souhaite ainsi remercier l'équipe pédagogique, l'équipe administrative et technique, les usager.ère.s, les différent-e-s partenaires, la Direction des Affaires Cultures et l'Adjointe aux Cultures.

Pérenniser ces échanges sur ces prochaines années contribuera à l'évaluation de la mise en œuvre du présent projet. Véritable guide pour les années à venir, celui-ci demeure un document vivant et évolutif, afin d'offrir demain, à tous et toutes un établissement qui nous ressemble.

Document de travail

Sommaire

I. Des parcours d'apprentissage adaptés à tous.tes

L'éveil artistique.....	3
Les parcours d'apprentissage.....	5
Le 1 ^{er} cycle en musique.....	5
Vers la création d'un 2 ^e et d'un 3 ^e cycles non diplômants.....	8
Une place renforcée pour la pratique collective.....	9
Le développement du parcours chorégraphique.....	10
Le développement du parcours théâtral.....	12
Renforcement des dispositifs en lien avec l'Éducation nationale.....	13
Le développement des filières pré-professionnelles.....	15
L'accompagnement des élèves.....	16
La place des publics en précarités cumulées.....	17

II. Une image renforcée pour le Conservatoire

L'hospitalité au Conservatoire	18
Développement d'un plan de communication.....	19

Annexe n°2-1

Renforcement de la place de la diffusion dans les missions du Conservatoire, un lien renforcé avec les autres services de la Ville.....	20
La vie démocratique au Conservatoire.....	21
La bibliothèque, à la croisée des publics du Conservatoire.....	22

III. Un Conservatoire prêt à affronter les enjeux de demain

Un Conservatoire en lien avec la Métropole et le Département.....	23
Renforcement du réseau à l'échelle régionale et nationale.....	24
Transition environnementale.....	25
Un fonctionnement en équipe fluidifié.....	26

Annexe n°2-1

L'éveil artistique

Buts	Actions	Objectif	Moyens	Échéances
Développer l'offre d'éveil hors temps scolaire	Ouverture de cours d'éveil pour les grandes sections de maternelle au Conservatoire	Accueil de 72 nouveaux élèves	Aménagement de la salle 107 en salle d'éveil avec tapis de danse et matériel adapté	Sept 22
	Ouverture de cours supplémentaires pour les CP au Conservatoire	Accueil de 72 élèves supplémentaires		
	Ouverture de cours d'éveil grandes sections à l'Espace Prémol	Accueil de 24 élèves	Utilisation de l'espace Prémol	
	Ateliers de découverte d'instruments ponctuels pour les CP	Permettre à l'ensemble des élèves en éveil CP de découvrir les instruments	Parc instrumental à compléter	
	Ouvrir l'éveil sur le temps périscolaire	2 à 4 cours destinés à l'accueil d'élèves en périscolaire	Développement d'un système de pédibus entre les écoles et le Conservatoire	
Développer l'offre d'éveil sur le temps scolaire	Éveil danse sur temps scolaire pour les CP/CE1	Plus de 400 élèves de CP et CE1 touchés	Recrutement d'un enseignant danse supplémentaire	Sept 22
	Éveil hip-hop pour les CM1 sur temps scolaire	Plus de 100 élèves de CM1 concernés	Redéploiement du temps de cours de l'enseignant de hip-hop	

Annexe n°2-1

Diversifier l'offre d'initiation	Réflexion autour du temps dédié aux cours collectifs pour les débutants en musique	Une place renforcée pour la pratique collective pour les débuts en musique	Groupes de travail Expérimentations pédagogiques Temps de cours modulables	Sept 22
	Intégrer la danse dans les parcours découvertes (CE1)	Une offre globale musique/danse en initiation	Recrutement d'un enseignant danse supplémentaire	Sept 23
Renforcer le lien avec les écoles	Des projets MIMS en lien avec le Conservatoire	Identifier le « lieu Conservatoire »	Création d'une coordination renforcée pour l'éveil artistique	Sept 23
	Présentation des instruments et de la danse dans les écoles par les enseignants spécialisés	Renforcer la passerelle école-Conservatoire		
Développer une offre pour le jeune public	Mise en place d'ateliers parents-enfants	Accueillir plus de jeune public	Redéploiement des heures de MIMS Communication	Sept 23
	Poursuite de la saison jeune publique		Budget saison	

Annexe n°2-1

Les parcours d'apprentissage

Le 1^{er} cycle en musique

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Donner une place au collectif au sein des classes d'instrument	Expérimenter des pédagogies de groupe dans les classes d'instrument	Une place plus importante des cours de groupes en 1 ^{er} cycle	Plus grande souplesse dans l'organisation des études Soutien aux initiatives des enseignants volontaires	Sept 22
	Favoriser le partage de connaissances autour des nouvelles pédagogies	Mise en place d'un travail régulier autour de la pédagogie de groupe	Mise en place d'un temps de discussion pédagogique Utilisation des instances existantes (réunions de départements et conseil pédagogique)	Janv 23
	Proposer des formations autour de la pédagogie de groupe	Former les enseignants qui le souhaitent à la pédagogie de groupe	Développement d'un plan de formation en lien avec les besoins de l'établissement	

Annexe n°2-1

	Mise en place de nouveaux parcours dès le premier cycle	Permettre aux élèves de découvrir la pratique collective dès le début de 1 ^{er} cycle	Bilan de l'expérimentation Développement de locaux adaptés à ces nouvelles pédagogies	Sept 25
Encadrer la pratique à la maison	Favoriser les échanges entre les différents acteurs du Conservatoire autour de la pratique à la maison	Implication des enseignants volontaires sur cette problématique	Mise en place d'un temps de discussion pédagogique Utilisation des instances existantes (réunions de départements et conseil pédagogique)	Janv 23
	Soutien aux parents pour le suivi à la maison	Obtenir une majorité de parents à l'aise dans l'accompagnement de leur enfant dans l'apprentissage artistique	Mise en place de modules destinés à tous les parents qui le souhaitent	Sept 23
	Accompagner les enfants dans leur pratique à la maison	Obtenir une majorité d'enfants à l'aise dans leur pratique à la maison	Utilisation d'outils numériques Clarification des outils de suivi	Sept 24
Développer la pratique collective en 1 ^{er} cycle	Cibler les besoins des élèves	Impliquer les enseignants volontaires sur cette problématique	Mise en place d'un temps de discussion pédagogique Instances existantes (départements, conseil pédagogique)	Sept 22

Annexe n°2-1

	Création de groupes de pratique collective en début de 1 ^{er} cycle	Cours de pratique collective pour tous les élèves en première année 1er cycle	Attribution d'heures pour la pratique collective Trouver des locaux adaptés à la pratique collective	Sept 23
	Développement à l'année de l'offre des pratiques en 1 ^{er} cycle	Possibilité d'une pratique à l'année pour des élèves suivant une pratique collective	Isolement phonique des salles 1A et 1B	
	Développement de pratiques collectives pour l'ensemble du 1 ^{er} cycle	Tous les élèves de premier cycle ont un cours de pratique collective	Création de nouveaux cours Mise à disposition de nouvelles salles de pratiques collectives	Sept 24
Développement des parcours adolescents	Identifications des besoins des élèves adolescents	Clarifier les besoins du public adolescent	Mise en place d'un temps de discussion pédagogique Utilisation des instances existantes (réunions de départements et conseil pédagogique)	Janv 23
	Mise en œuvre de parcours spécifiques adolescents débutants	Accueil de 30 élèves adolescents sur des parcours spécifiques	Création des parcours	Sept 23
	Développement des parcours	Accueil de 60 élèves adolescents		Sept 24

Annexe n°2-1

Vers la création d'un 2^e et d'un 3^e cycles non diplômants

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Offrir des cursus adaptés aux adolescents	Réflexion autour du contenu proposé en second cycle (parcours diplômant et non diplômant)	Garder les élèves adolescents au Conservatoire en leur proposant une offre correspondant à leurs besoins	Groupes de travail Instances existantes	Sept 22
	Refonte du parcours personnalisé non diplômant en second cycle		Communication renforcée autour des parcours au Conservatoire	Sept 23
Offre de cursus adaptée aux étudiants et adultes	Création d'un parcours non diplômant en troisième cycle	Proposer une pratique attrayante pour des élèves de niveau avancé moteurs pour les pratiques collectives	Groupes de travail (sept 22) Instances existantes Besoin de salles supplémentaires pour les pratiques collectives	Sept 23

Annexe n°2-1

Une place renforcée pour la pratique collective

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Développement des pratiques collectives en 1 ^{er} cycle	Cf Le 1 ^{er} cycle en musique			
Une offre à l'année de pratique collective sur l'ensemble des cycles	Organisation à l'année de l'ensemble des offres actuelles	Pratique collective à l'année pour l'ensemble des élèves	Nouvelles salles de pratiques collectives Isolement phonique des salles 1A et 1B Communication	De sept 23 à sept 24
Renforcement du lien intergénérationnel dans les orchestres	Ouverture des pratiques collectives de 2 ^e et 3 ^e cycles à des adultes inscrits en parcours personnalisés	Permettre un croisement intergénérationnel dans les pratiques collectives		
Place centrale des pratiques collectives dans la vie artistique locale	Plus de dates de concerts pour les pratiques collectives	Permettre à tous les orchestres de se produire hors du Conservatoire	Renforcement et création de nouveaux partenariats Stabilité des régisseurs d'orchestre	Sept 23

Annexe n°2-1

Le développement du parcours chorégraphique

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Lutter contre la représentation genrée de la danse	Globalisation de la formation	Permettre à tous les élèves inscrits en éveil de découvrir la danse	Recrutement d'un enseignant de danse	Sept 22
	Proposer de l'éveil danse pour les classes de CP et CE1 de la Ville	+ de 400 élèves de classes de CP et CE1 découvrent la danse au Conservatoire	Aménagement de la salle 107 en salle d'éveil (tapis de danse et matériel adapté)	
	Intégration de la danse à l'initiation musique « parcours atelier »	Permettre à tous les élèves inscrits en parcours ateliers de découvrir la danse		Sept 23
Développement des classes de hip-hop	Développement d'un cours découverte Hip- Hop pour les classes de CM1	+ de 200 élèves de CM1 découvrent chaque année le hip- hop	Redéploiement du temps de cours de l'enseignant de hip-hop	Sept 23
	Développement du nombre de spectacles des élèves hip-hop	Réalisation de 3 événements hip-hop par an minimum	Recherche de lieux	
Place des adolescents dans le parcours chorégraphique	Création de cours débutants, préadolescents et adolescents	Accueillir 60 élèves débutants	Recrutement d'un enseignant supplémentaire	Sept 23
	Création d'un deuxième niveau adolescent débutant	Accompagner 30 élèves vers un approfondissement de leur pratique	Redéploiement de moyens	Sept 23

Annexe n°2-1

	Création d'ateliers chorégraphiques pour des élèves avancés ne souhaitant pas rester en cursus diplômant	Accueillir 40 élèves	Recrutement d'un deuxième de danse 2 nouveaux studios de danse	
Renforcement des cursus existants	Doubler les cours à partir du cycle 1 première année	Accueil de 50 élèves supplémentaires		Sept 23
Des locaux disponibles pour la pratique personnelle des élèves à partir du 3 ^e cycle	Mise à disposition de studios de danse pour les élèves à partir du 3 ^e cycle	Tous les élèves à partir du 3 ^e cycle qui le souhaitent ont accès à des créneaux disponibles en semaine sur des studios du Conservatoire		Sept 23
Développer une saison chorégraphique pour le Conservatoire	Utilisation d'un lieu permettant la restitution des travaux et spectacles d'élèves	Réalisation d'une saison chorégraphique	1 studio de danse pouvant accueillir du public	Sept 23

Annexe n°2-1

Le développement du parcours théâtral

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Développer des dispositifs de découverte du théâtre	Parcours découverte du théâtre pour les CE2 sur temps scolaire	Venue de classes de façon régulière au Conservatoire (plus de 250 élèves par an)	Recrutement d'un enseignant supplémentaire Mise à disposition d'une salle supplémentaire	Sept 23
	Parcours éveil hors temps scolaire CM1-CM2-6ème	Accueil de 24 élèves		
	Parcours initiation pour les 5 ^{es} -4 ^{es} -3 ^{es} hors temps scolaire	Accueil de 24 élèves		
Développer le rôle d'établissement ressource pour le monde amateur	Ouverture d'ateliers pour amateurs confirmés	Permettre à 12 amateurs de se perfectionner auprès d'enseignants qualifiés		Sept 23
Renforcement de l'interdisciplinarité	Création d'un module théâtre pour les élèves à partir du cycle 3 musique et danse	Donner des outils scéniques aux élèves non comédiens		Sept 23

Annexe n°2-1

Renforcement des dispositifs en lien avec l'Éducation nationale

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Visibilité des dispositifs en lien avec l'Éducation nationale	Communication renforcée autour des différents dispositifs	Faire connaître les dispositifs à tous les publics	Affiches, flyers, mails, actions de diffusion	Janv 23
Réaffirmer l'offre CHA avec le collège Münch	Cours de musique de chambre pour les 4 ^{es} /3 ^{es}	Compléter l'offre pour les élèves CHA musique	Salles disponibles au Conservatoire pour les différents projets	Sept 23
	Projets communs avec les autres élèves non CHA du collège et des écoles du secteur	Englober tous les élèves du collège dans un projet artistique d'envergure	Réunion régulières entre directions et enseignants des deux établissements Prise en compte de l'évaluation des CHA sur les bulletins collège	
Une proposition attractive pour le double cursus lycée	Mise en place et pérennisation des offres de modulations d'horaires	Proposer aux lycéens qui le souhaitent de poursuivre une activité artistique au Conservatoire en ayant des après-midis dégagés au lycée et un internat	Partenariat avec le lycée Mounier Concertations entre équipes de direction	Sept 23

Annexe n°2-1

Développer l'offre du collège Aubrac	Création d'une classe d'orchestre	Musique d'orchestre sur temps scolaire	Enseignants du Conservatoire mobilisés sur le projet	Sept 23
Développement CHA Vocale pour les écoles primaires	Élargissement du dispositif à d'autres écoles du secteur	Accueillir 100 élèves en CHA Vocale	Renforcement du partenariat avec l'éducation nationale	Sept 24
Évaluer la pertinence de développer une CHA Vocale au Collège	Réflexion autour de la CHAM vocale	Faire le lien avec la CHAM vocale Jouhaux et autres écoles	Enseignants de chants mobilisés Groupes de travail autour du projet	Sept 25

Annexe n°2-1

Le développement des filières pré-professionnelles

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Des CPES symboles de l'excellence au Conservatoire	Nourrir les contenus du cursus	Un cursus CPES en accord avec les enjeux de professionnalisation d'aujourd'hui	Conseils pédagogiques Réseau de l'Arc Alpin Veille nationale	Sept 23
	Demandes d'agrément CPES en danse et théâtre	Proposer des classes préparatoires dans toutes les disciplines du Conservatoire	Rédaction du dossier, travail commun entre direction et enseignants des disciplines Dépôt du dossier	
	Renforcer la diffusion des concerts des élèves CPES	Permettre aux élèves CPES de se produire régulièrement, dans divers lieux de la Ville	Lien étroit avec les partenaires de la Ville Continuer à chercher des nouveaux lieux de diffusion	
			Construction d'un plateau pour des projets transversaux de plus grande ampleur	Sept 25
Une proposition attractive de double cursus lycée	Mise en place et pérennisation des offres de modulations d'horaires	Proposer aux lycéens qui le souhaitent poursuivre une activité artistique au Conservatoire en ayant des après-midis dégagés au lycée et un internat	Partenariat avec le lycée Mounier Concertations entre équipes de direction	Sept 23

Annexe n°2-1

Des offres de cursus pré-professionnels adaptés à tous	Maintien du Cycle Spécialisé et réflexion sur son contenu	Proposer un cursus pré-professionnel pour des profils non CPES	Conseil pédagogique Veille nationale	Sept 23
--	---	--	---	---------

L'accompagnement des élèves

But	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Faciliter l'orientation des élèves	Développement du contrôle continu	Faciliter le suivi des élèves sur l'ensemble des cycles	Conseil pédagogique Réflexion en réseaux	Sept 23
	Clarifier les objectifs de fin de cycle instrumental	Format d'examen identique pour toutes les disciplines	Conseil pédagogique Réflexion en réseaux	Examens 23-24
	Clarifier les cursus pour les usagers	Permettre à toutes les familles de comprendre les parcours du Conservatoire et leurs différentes exigences	Réalisation d'une communication adaptée Réunions d'informations pour les usagers	Janv 24

Annexe n°2-1

La place des publics en précarités cumulées

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Améliorer la diffusion vers des publics en précarités cumulées	Déterminer plusieurs lieux de diffusion possible en lien avec le CCAS	Activités de diffusion régulières dans des établissements spécialisés	Renforcement du lien avec le CCAS	Sept 22
Développement de l'offre « musique et handicap »	Développement des partenariats	Pouvoir travailler en lien avec 2 établissements spécialisés supplémentaires	Recherche de partenariats Implication de l'enseignant « musique et handicap »	Sept 23
	Mise en place d'un référent handicap au Conservatoire	Permettre à des élèves porteurs de handicap caché d'être accompagné	Identification du référent Mise en place de parcours personnalisés	
	Développement de parcours adaptés pour les troubles spécifiques d'acquisitions du langage et les troubles de déficit de l'attention	Accompagner les élèves porteurs de TSAL et TDAH	Identification des besoins Créations de parcours sur contrat pour ces élèves	

Annexe n°2-1

L'hospitalité au Conservatoire

But	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Rendre le Conservatoire plus accueillant	Améliorer l'accueil dans le hall du Conservatoire	Répondre aux besoins des usagers et des agents	Rédaction d'un programme Compte rendu du groupe de travail sur les locaux du Conservatoire Conseils d'un architecte d'intérieur	Sept 22
			Rénovation du hall	Sept 24
	Ouverture de nouveaux espaces d'accueils	Permettre aux acteurs du Conservatoire d'accéder à des salles en lien avec leurs besoins	Aménagements des anciens bureaux de l'unité action culturelle communication Permettre un accès sur l'extérieur	Sept 24
	Rendre les abords plus accueillants	Permettre aux usagers et agents de profiter de l'extérieur	Aménagement de l'esplanade devant le Conservatoire	

Annexe n°2-1

Développement d'un plan de communication

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Un public du Conservatoire mieux informé	Une communication par mail plus personnalisée	Un rapport plus chaleureux entre administration et usagers	DuoNET Mail générique	Sept 23
	Des informations administratives plus accessibles	Des usagers au clair des procédures	Site internet Plaquettes Affiches	
	Travail sur les espaces de communications pour les événements artistiques	Mise en valeur de la saison artistique	Flyers Plan de communication	
	Mise à jour de la communication sur les cursus	Des parcours plus compréhensibles de tous		Janv 24
Un Conservatoire identifiable hors les murs	Déterminer les publics à toucher	Permettre aux événements du Conservatoire d'être visibles dans tous les quartiers de la Ville	Lien avec les autres équipements culturels de la Ville Lien avec les écoles Autres médias et réseaux de la Ville Poursuite du travail avec les associations	Sept 23
	Déterminer comment toucher ces publics			

Annexe n°2-1

Renforcement de la place de la diffusion dans les missions du Conservatoire, un lien renforcé avec les autres services de la Ville

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Renforcement de la diffusion hors les murs	Renforcement du lien avec les autres équipements culturels de la Ville	Toucher 2000 personnes supplémentaires/an sur 3 ans dans les équipements culturels de la Ville	Déterminer les acteurs Cibler des thématiques communes	Sept 22
	Organisation d'une diffusion sur les écoles de la Ville	Toucher plus de 5000 personnes supplémentaires par an	travail en lien avec la DEJ et l'Éducation nationale	
	Développer la diffusion sur le Département	Toucher 2000 personnes supplémentaires par an sur l'ensemble du Département	Développement de partenariats avec de nouvelles collectivités	Sept 23
Renforcement de la diffusion au Conservatoire	Développer la communication autour des différentes auditions du Conservatoire	Toucher plus de 500 personnes supplémentaires par an à travers les auditions	Cibler le public des auditions Réalisation de la communication	Sept 22
	Développement d'une saison chorégraphique	Toucher plus de 2000 personnes par an avec une saison chorégraphique	Studio de danse supplémentaire permettant de la diffusion	Sept 23
	Développement d'une programmation jeune public	Toucher plus de 5000 personnes supplémentaires avec une saison jeune public	Déploiement de moyens pour une programmation jeune public	

Annexe n°2-1

	Adapter la diffusion pour des pratiques collectives à l'année	Toucher plus de 2000 personnes supplémentaires par an	Organisation de plusieurs concerts par pratique collective	Sept 24
--	---	---	--	---------

La vie démocratique au Conservatoire

But	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Un nouvel élan démocratique	Encourager la formation d'associations	Relancer la création d'associations d'élèves, de parents d'élèves	Mise à disposition de salles de réunions	Janv 23
	Favoriser les initiatives individuelles et collectives des élèves	Des élèves se sentant soutenus et accompagnés dans des projets personnels et/ou collectifs	Communication Espaces dédiés	
	Réalisation de questionnaires pour les usagers	Renforcer le lien entre le Conservatoire et les usagers	Outils informatiques	
	Réaménagement des lieux d'accueil du public	Faciliter les échanges entre les différents acteurs du Conservatoire	Lister les besoins en espaces Rédaction d'un programme Travail avec un cabinet d'architecte	Sept 23

Annexe n°2-1

La bibliothèque, à la croisée des publics du Conservatoire

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Mise en valeur des collections	Désherbage	Sortir du fond tous les documents pouvant l'être	Détermination de critères de désherbage Expertise des enseignants Inscription dans une délibération	Janv 23
	Inventaire	Répertorier l'ensemble des documents du fond	Mise en place de l'inventaire en lien avec le réseau des bibliothèques de Grenoble	
	Réorganisation des locaux	Permettre d'allier diffusion et mise en valeur des collections dans les locaux Mieux identifier les différents espaces	Plan d'investissement pour le mobilier Réflexion en lien avec un architecte spécialisé dans les bibliothèques	Sept 23
	Rédaction des fiches domaines	Mieux identifier les différents fonds de la bibliothèque	Se rapprocher d'experts Définir les besoins de chaque fond et les publics visés	Janv 24
	Rédaction de la politique documentaire	Définir la politique d'acquisition, d'accueil et de conservation	Bilan de l'ensemble des tâches effectuées depuis janvier 23	Sept 24

Annexe n°2-1

Développer le public de la bibliothèque	Faire connaître la bibliothèque aux écoles	Permettre à toutes les écoles de venir à la bibliothèque du Conservatoire	Proposer des actions à destinations des écoles	Sept 23
	Favoriser la venue des élèves du Conservatoire	Augmenter la fréquentation de la bibliothèque par les élèves (passer de 250 à 1000 en 3 ans)	Actions en lien avec la vie pédagogique de l'établissement Réaménager l'espace et acquérir un mobilier adapté	
	Favoriser la venue de familles au Conservatoire	Augmentation de la fréquentation de la bibliothèque	Valorisation du fond jeunesse	

Un Conservatoire en lien avec la Métropole et le Département

But	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Travail en lien avec le Département et la Métropole	Réalisation d'un projet d'établissement en lien avec le SDEA	Construire les actions de l'établissement en lien avec les orientations du Département	Rédaction du projet d'établissement Échanges avec le Département	Sept 22
	Développement de projets communs	Partager des projets artistiques	Constitution de communautés de pratique Financements spécifiques du Département	Sept 23

Annexe n°2-1

	Travailler sur des problématiques communes	Permettre aux enseignants et aux équipes de directions d'échanger	Création de communautés de pratiques	
--	--	---	--------------------------------------	--

Renforcement du réseau à l'échelle régionale et nationale

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Un réseau régional affirmé	Travail avec l'Arc Alpin sur le parcours CPES	Un cursus CPES complet, répondant aux besoins des élèves pré-professionnels	Réunions Arc Alpin Veille nationale sur les contenus des CPES en France	Sept 22
Une vision nationale des évolutions pédagogiques dans le domaine musical et artistique	Veille nationale	Une connaissance des développements pédagogiques en France	Visites d'autres établissements Formations Volonté de s'inscrire dans les réseaux de Conservatoires ou de Directions	

Annexe n°2-1

Transition environnementale

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Renforcer les mobilités douces	Faciliter la venue en vélo au Conservatoire	Permettre à tous de garer leur vélo	Installations de nouvelles places de vélos	Sept 22
	Études sur la mobilité des agents du Conservatoire	Mieux comprendre le mode de transport des acteurs du Conservatoire	Réalisation d'un questionnaire	Janv 23
	Mieux identifier le Conservatoire dans les déplacements	Permettre à tous les acteurs de repérer le Conservatoire dans les mobilités douces	Développer une signalétique pour le Conservatoire sur les différentes pistes cyclables et les voies de tram	Sept 23
Faire découvrir l'impact de la Culture sur l'environnement	Intégrer les agents aux questions climatiques	Permettre aux agents du Conservatoire de comprendre les enjeux climatiques	Mise en place de formations	Sept 23
	Préparer les futurs professionnels aux questions climatiques	Permettre aux élèves de s'emparer de questions climatiques	Mise en place de modules de formations	
Prendre en compte les enjeux énergies climats dans les actions du Conservatoire	Identifier des actions pouvant être décarbonnées	Décarbonner certaines actions du Conservatoire	Études de l'impact de certaines actions	Sept 23
Montrer que la Culture est consciente des enjeux énergies-climat	Rénovation énergétique du bâtiment central	Permettre au bâtiment central d'être moins énergivore	Étude et rénovation du bâtiment	Sept 24

Annexe n°2-1

Un fonctionnement en équipe fluidifié

Buts	Actions	Objectifs	Moyens	Échéances
Facilitation de la communication entre les différentes unités	Simplifier la communication dans l'équipe	Permettre à tous de savoir comment et avec qui communiquer en fonction des situations	Actualisation de la charte de la communication	Janv 23
Facilitation du travail de chacun	Permettre à chacun de mieux comprendre ses missions	Simplifier la réalisation des différentes missions	Clarifications des protocoles	À partir de sept 22
		Permettre à tous de comprendre la place de chaque protocole	Explication de la présence des protocoles	
	Simplifier les actions	Permettre aux protocoles d'être les plus clairs possibles	Place du numérique dans les protocoles	